



WEB Working Equitation Belgium asbl

RÈGLEMENT DE CONCOURS 2025

RÈGLEMENT OFFICIEL POUR L'ÉQUITATION DE TRAVAIL EN BELGIQUE

Ce règlement entre en vigueur dès sa parution, le **01 janvier 2025**, toute publication antérieure devient caduque.

Ce règlement et ses annexes peuvent être complétés ou modifiés au besoin le 1^{er} janvier de l'année civile. En outre sa validité peut être étendue.

Description de la discipline

La discipline d'Équitation de Travail fut créée sur base des différents styles de monte pratiqués dans divers pays, dans lesquels les chevaux sont utilisés pour travailler en extérieur. Par conséquent, le style de monte des différents pays et également la tradition, costume, selle et bridon, faisant partie du patrimoine culturel de chaque pays, sont pris en considération.

Plusieurs associations ont été créées dans le but de rassembler et coordonner la gestion de l'Équitation de Travail dans le monde.

Par exemple, la WAVE – World Association of Working Equitation – fut créée en 2004 afin de promouvoir et de gérer le sport par l'établissement d'un seul et même règlement pour les nations qui pratiquent l'Équitation de Travail. Son objectif principal est de présider, organiser et développer la discipline mondialement.

La FITE – Fédération Internationale de Tourisme Equestre – a été également créée et son objectif est de rassembler les organismes nationaux de Tourisme équestre à travers le monde, de coordonner leur action et de contribuer au développement de toutes les activités touristiques liées à l'utilisation des équidés.

La Working Equitation Belgium (également dénommée WEB) est responsable de la coordination et de la réglementation de la discipline en Belgique, l'administration des réglementations, mais également la nomination et l'accréditation des juges nationaux ainsi que la préparation du calendrier national, en collaboration avec les associations régionales/les membres fondateurs de la Flanders Working Equitation (nommée ci-après FWE) membre de la Paardensport Vlaanderen, et l'Équitation de travail-Arbeidpaardrijden (nommée ci-après ETAP), reconnue par le LEWB.

Sa responsabilité concernant la discipline s'étend en particulier à l'organisation des Championnats nationaux et événements internationaux, et à l'organisation des compétitions qualificatives des organismes internationaux, avec pour référence le règlement en vigueur de l'association qui dirige l'événement en question.

La WEB est également chargée et habilitée à réaliser la sélection de l'équipe nationale et celle du chef d'équipe. Elle sera donc responsable de la sélection de l'équipe technique nécessaire, de sélectionner les athlètes qui représenteront l'équipe nationale belge lors des championnats internationaux d'Équitation de Travail et de définir le code de conduite à adopter lors de ceux-ci.

La WEB accueillera tout cavalier d'Équitation de Travail pour autant que le présent règlement soit respecté. Elle apportera son support aux cavaliers membres participant aux événements internationaux accrédités par l'organisme en vigueur.

Ce règlement définit les règles à appliquer en Équitation de Travail en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRAL.....	14
1.1. CONCOURS.....	14
1.1.1. ORGANISER UN CONCOURS D'EQUITATION DE TRAVAIL	14
1.1.2. CONCOURS COMMUNAUTAIRES ET RÉGIONAUX.....	14
1.1.3. CHAMPIONNATS NATIONAUX ET SÉLECTION	14
1.1.4. CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX (Monde et Europe)	17
1.1.5. MANQUEMENT AU RÈGLEMENT.....	17
1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION PAR NIVEAUX.....	17
1.2.1. NIVEAUX	17
1.2.1.1. WE0 – Niveau Introduction.....	17
1.2.1.2. WE1 – Niveau Préliminaire	18
1.2.1.3. WE2 – Niveau Espoir	18
1.2.1.4. WE3 – Niveau Confirmé	18
1.2.1.5. WE4 – Niveau Masters.....	18
1.2.2. CAVALIERS	19
1.2.2.1. SENIORS.....	19
1.2.2.2. YOUNG RIDERS.....	19
1.2.2.3. JUNIORS.....	19
1.2.2.4. CHILDREN	20
1.2.3. EVOLUTION DES NIVEAUX.....	20
1.2.3.1. Evolution à la demande du cavalier	20
1.2.3.2. Evolution à la demande de la WEB durant la saison de concours.....	20
1.2.3.3. Evolution à la demande de la WEB entre les saisons de concours.....	21
1.3. PRESENTATION ET HARNACHEMENT	21
1.3.1. HARNACHEMENT ET ÉQUIPEMENT.....	21
1.3.2. PRÉSENTATION DU CAVALIER	23
1.3.3. COSTUME NATIONAL	24
1.3.4. PRÉSENTATION DU CHEVAL	24
1.4. CHEVAUX	25
1.4.1. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION DES CHEVAUX.....	25

1.4.2.	ÂGE	25
1.5.	INSCRIPTION	25
1.6.	RÈGLES AU PADDOCK	26
2.	OFFICIELS ET ORGANES	27
2.1.	ORGANISATEURS	27
2.2.	JUGES	30
2.3.	COMMISSAIRE DE PADDOCK	31
2.4.	VÉTÉRINAIRE, MÉDECIN, MARÉCHAL FERRANT	31
2.5.	CAVALIERS.....	31
2.5.1.	LES DROITS	31
2.5.2.	LES OBLIGATIONS	32
2.6.	DOPAGE	32
3.	LES ÉPREUVES et concours D'ÉQUITATION DE TRAVAIL.....	32
3.1.	GENERAL.....	32
3.1.1.	CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE.....	32
3.1.2.	ORDRE DE DÉPART	33
3.1.3.	SYSTÈME D'ÉVALUATION	33
3.1.3.1.	Commentaires.....	33
3.1.3.2.	Coefficients et points	34
3.1.4.	CORRECTIONS SUR LE PROTOCOLE ET SCORES NON ÉMIS.....	35
3.2.	PISTE D'ÉPREUVES	35
3.3.	ÉPREUVES	36
3.3.1.	DRESSAGE.....	36
3.3.2.	MANIABILITÉ.....	36
3.3.3.	VÉLOCITÉ	38
3.3.4.	RECONNAISSANCE DU PARCOURS	38
4.	CRITÈRES D'ÉVALUATION – Fautes - Eliminations	39
4.1.	GÉNÉRAL.....	39
4.1.1.	CHEVAL	39
4.1.2.	CAVALIER.....	39
4.2.	ALLURES PAR NIVEAU EN MANIABILITÉ	39
4.3.	CRITÈRES DE DISQUALIFICATION.....	39

4.3.1.	GÉNÉRAL.....	39
4.3.2.	DRESSAGE – Fautes - Elimination.....	40
4.3.2.1.	Erreur de parcours.....	40
4.3.2.2.	Erreur d'exécution.....	41
4.3.2.3.	Erreur non vue par le jury.....	41
4.3.2.4.	Pénalités (tous niveaux).....	41
4.3.2.5.	Erreur de temps.....	41
4.3.2.6.	Autres fautes avec ÉLIMINATION.....	41
4.3.3.	MANIABILITÉ ET VÉLOCITÉ – Fautes – Elimination.....	42
5.	EFFORTS.....	43
5.1.	DEUX TONNEAUX.....	43
5.2.	PONT.....	45
5.3.	SLALOM PARALLÈLE.....	45
5.4.	SAUT.....	47
5.5.	PEN.....	47
5.6.	SLALOM SIMPLE.....	49
5.7.	3 TONNEAUX.....	50
5.8.	PORTE.....	51
5.9.	CLOCHE À LA FIN D'UN COULOIR.....	52
5.10.	CRUCHE.....	53
5.11.	SLALOM EN RECOLANT.....	53
5.12.	BARRE LATÉRALE (SIDEPASS).....	55
5.13.	PRENDRE LA GARROCHA.....	55
5.14.	PRENDRE L'ANNEAU.....	56
5.15.	REMETTRE LA GARROCHA.....	57
5.16.	GUÉ.....	58
5.17.	CONTRE-BAS.....	58
5.18.	CHAPPI/CUP.....	58
6.	TRI DE BÉTAIL.....	59
6.1.	GÉNÉRAL.....	60
6.2.	LIEU ET ENVIRONNEMENT.....	60
6.3.	DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	60

6.4.	EVALUATION	61
6.5.	PÉNALTÉS	61
6.6.	SÉCURITÉ DU CHEVAL ET DU CAVALIER	62
7.	ANNEXES	63
7.1.	ANNEXE 1 : Schéma piste de dressage	63
7.2.	ANNEXE 2 : Protocoles de Dressage & Onepagers (2025) – Document à part	63
7.3.	ANNEXE 3 : Maniabilité – Protocole de base	64
7.4.	ANNEXE 4 : Vélocité – Protocole de base.....	65
7.5.	ANNEXE 4 : Maniabilité – Temps moyen d’exécution.....	65
7.6.	ANNEXE 6 : Efforts et fanions	66
7.7.	ANNEXE 7 : Diagramme tri du bétail	67
8.	RÉFÉRENCES	67

GÉNÉRAL

Toute compétition d'Equitation de Travail comprend jusqu'à 4 épreuves différentes en fonction du niveau. Les épreuves sont les suivantes : Dressage, Maniabilité, Vélocité et Tri de bétail.

Le classement final comprendra la somme des points de Dressage, Maniabilité et Vélocité. Les résultats du Tri de bétail seront repris dans un classement séparé.

Cette discipline est ouverte à toutes les races de chevaux.

1.1. CONCOURS

Les concours officiels sont directement placés sous l'égide de : WEB, ETAP ou/et FWE. Les concours officiels seront annoncés lors de la publication en ligne du calendrier annuel.

1.1.1. ORGANISER UN CONCOURS D'EQUITATION DE TRAVAIL

Le droit d'accueillir un concours d'équitation de travail appartient à **tout cercle affilié (Paardensport Vlanderen ou LEWB)** ayant fait preuve de capacité et disposant d'un comité organisateur sûr. Ce cercle demandeur doit être en mesure de procurer une infrastructure adéquate et conforme aux prescriptions du présent règlement et de recevoir l'agrément de : WEB, ETAP et/ou FWE.

La publicité donnée au concours est assumée par : WEB, ETAP et/ou FWE via son organe de presse et si nécessaire par d'autres médias. Elle l'est aussi par le cercle accueillant la manifestation.

1.1.2. CONCOURS COMMUNAUTAIRES ET RÉGIONAUX

Les concours communautaires et régionaux doivent être organisés selon le règlement de la WEB.

1.1.3. CHAMPIONNATS NATIONAUX ET SÉLECTION

Les championnats nationaux doivent être organisés sous l'effigie de la WEB selon le présent règlement. Les championnats organisés sous forme "international" et/ou "open" seront organisés sous les mêmes conditions mais doivent, en outre, respecter le règlement international en vigueur en ce qui concerne les classes Masters et Juniors/Young Riders.

Les participants au championnat national, dit Championnat de Belgique, seront sélectionnés sur base de la moyenne de leurs résultats obtenus tout au long de la saison.

La sélection se fera sur base des 3 meilleurs résultats de Dressage et de Maniabilité obtenus dans un même niveau et ce tout au long de la saison.

Seront sélectionnables les combinaisons (WE0 à WE3) répondant aux critères suivants :

- Avoir participé à un minimum de 3 concours FWE/ETAP dans un même niveau ;
- Au moins l'un de ces concours doit être fait dans l'autre partie du pays
Ex. : 2 ETAP + 1 FWE ou 2 FWE + 1 ETAP ;
- Avoir une moyenne de minimum 60% en Dressage et une moyenne de minimum 60% en Maniabilité.

En fonction du nombre de concours organisés et de la progression d'un couple cavalier/cheval, celui-ci est susceptible d'être sélectionnable dans deux niveaux. Le cavalier devra dès lors participer au Championnat dans le niveau le plus élevé dans lequel il a été au préalable sélectionné.

Pour les combinaisons WE4 Masters :

- Avoir participé à un minimum de 2 concours régionaux et/ou 1 international officiel dont au moins deux de ces concours doivent être effectués dans chaque partie du pays Ex. : 1 ETAP + 1 FWE ;
- Avoir la confirmation de participation aux concours internationaux et validation des résultats auprès de la WEB ;
- Avoir une moyenne de minimum 60% en Dressage et une moyenne de minimum 60% en Maniabilité.

Chaque compétition officielle de la saison (calendrier WEB), ainsi que les compétitions internationales validées dans le cas des cavaliers de Masters, fournit à la combinaison cavalier/cheval des points de compétition en fonction du résultat de la combinaison. Le nombre total de points gagné à un concours est la somme des points gagnés sur les épreuves séparées (Dressage, Maniabilité et Vitesse). La répartition des points est la suivante :

DRESSAGE - MANEABILITE		VELOCITE	
>=	70 % = + 5 POINTS	PARCOURS TERMINE = +3 PUNTEN ELIMINATION = -1 PUNT ABANDON = 0 PUNTEN	
>=	68 % = + 4 POINTS		
>=	66 % = + 3 POINTS		
>=	64 % = + 2 POINTS		
>=	60 % = + 1 POINT		
>=	50 % = + 0 POINTS		
>=	45 % = - 1 POINT		
>=	40 % = - 5 POINTS		
<	40 % = - 10 POINTS		
ELIMINATION = -3 PUNTEN			
ABANDON VOLONTAIRE = 0 PUNTEN			

Après chaque concours un classement provisoire sera établi par niveau et analysé par la WEB pour une éventuelle évolution entre les niveaux. Pour des informations détaillées sur l'évolution (intermédiaire) entre 2 niveaux (évolution vers un niveau supérieur ou inférieur), voir : section "1.2.3 Évolution entre les niveaux".

À la fin de la saison, les « x » combinaisons les mieux classées de chaque catégorie, ayant obtenu – sur base des 3 meilleurs résultats – une moyenne de minimum 60% en Dressage, une moyenne de minimum 60% en Maniabilité et avec un minimum de 3 participations aux concours dans les différentes régions, et qui remplissent donc les conditions de sélection, seront sélectionnés pour le Championnat. Le nombre de cavaliers sélectionnés peut être différent en fonction du niveau.

Au sein d'un même niveau, un cavalier ne peut participer au Championnat de Belgique qu'avec 1 cheval. Le cavalier peut concourir avec d'autres chevaux hors compétition, ou dans la catégorie OPEN pour le niveau Master, s'il le souhaite. Lors d'un championnat de Belgique, tous les niveaux peuvent être ouverts aux cavaliers d'autres nationalités, à l'exception du niveau WE0. Un cavalier peut participer avec maximum 3 chevaux, tant au niveau régional que lors du Championnat de Belgique. Toute combinaison supplémentaire sera "Hors Concours".

Tous les niveaux ne seront pas toujours invités au Championnat de Belgique. En fonction du nombre de participants autorisés, la sélection se fera par ordre décroissant, en commençant par le niveau WE4 Masters.

La WEB se réserve le droit de sélectionner des cavaliers dit « Wild Card », à condition que cette décision soit prise à l'unanimité et dans l'esprit des conditions de sélection existantes.

1.1.4. CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX (MONDE ET EUROPE)

Les critères de qualification et de sélection pour les championnats européens ou mondiaux sont définis par le règlement international en vigueur.

Pour toute information concernant la sélection pour les compétitions de Championnat d'Europe ou du Monde organisées par les fédérations internationales, veuillez-vous référer au règlement de l'organisme en question applicable au moment de la période de sélection.

Au sein du groupe de combinaisons qualifiées, la WEB choisira les couples cavalier/cheval qui représenteront la Belgique et feront donc partie de la sélection belge. Les conditions de sélection, en plus de l'obtention du score minimal et de remplir les critères de qualification, sont :

- Le cavalier doit être en ordre de cotisation ETAP/FWE
- Le cavalier a participé aux concours en Belgique

Afin d'améliorer les relations internationales, la qualité de communication ainsi que le suivi des performances, un cavalier souhaitant s'inscrire (niveau WE2 à WE4) à un concours international, toute organisation confondue, est invité à le communiquer à la WEB.

1.1.5. MANQUEMENT AU RÈGLEMENT

Si certaines questions restent sans réponse, pour tous les cas non prévus par le présent règlement, il sera fait référence aux règlements de la WAWE, de la FRBSE et de la FEI.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION PAR NIVEAUX

1.2.1. NIVEAUX

Les différents niveaux ont été, avant tout, créés pour permettre d'apprécier la valeur du stade de formation de chaque combinaison.

Tous les participants doivent se conformer au règlement présent.

Il existe en Equitation de Travail 5 niveaux :

1.2.1.1. WE0 – Niveau Introduction

- a. Epreuves : Dressage et Maniabilité.
- b. Pour les chevaux qui, ont au moins 4 ans au moment du concours.
- c. Si le cavalier monte un jeune cheval, monte un cheval débutant dans la discipline ou s'il débute dans la discipline.
- d. À partir de 8 ans (Children, Junior, Young Rider, Senior).

- e. Harnachements recommandés : Bridon à mors simple ou mors similaire ; sans mors autorisé.
- f. Monter à deux mains est autorisé. Les éperons et/ou cravache sont autorisés.

1.2.1.2. WE1 – Niveau Préliminaire

- a. Epreuves : Dressage, Maniabilité, Vélocité.
- b. Pour les chevaux qui, à partir du 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours, prennent 5 ans.
- c. À partir de 10 ans (Junior, Young Rider, Senior).
- d. Harnachements recommandés : Bridon à mors simple, mors similaire ou mors à levier ; sans mors autorisé.
- e. Monter à deux mains est autorisé. Les éperons ou cravache sont autorisés (l'un ou l'autre).

1.2.1.3. WE2 – Niveau Espoir

- a. Epreuves : Dressage, Maniabilité, Vélocité et Tri de bétail.
- b. Pour les chevaux qui, à partir du 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours, prennent 6 ans.
- c. À partir de 12 ans (Junior, Young Rider, Senior).
- d. Harnachements recommandés : tous les mors autorisés dans les niveaux précédents ; sans mors autorisé.
- e. Monter à deux mains est autorisé. Seuls les éperons sont autorisés.
- f. Correspond à la reprise internationale WAVE Junior

1.2.1.4. WE3 – Niveau Confirmé

- a. Epreuves : Dressage, Maniabilité, Vélocité et Tri de bétail.
- b. Pour les chevaux qui, à partir du 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours, prennent 6 ans.
- c. À partir de 12 ans (Junior, Young Riders, Seniors).
- d. Harnachements recommandés : tous les mors autorisés dans les niveaux précédents, sans mors NON autorisés.
- e. Monter à deux mains est autorisé. Les éperons sont recommandés.
- f. Correspond à la reprise internationale WAVE Young Riders

1.2.1.5. WE4 – Niveau Masters

- a. Epreuves : Dressage, Maniabilité, Vélocité et Tri de bétail.
- b. Pour les chevaux qui, à partir du 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours, prennent 6 ans.

- c. À partir de 12 ans (Junior, Young Riders et Seniors).
- d. Harnachements recommandés : tous les mors autorisés dans les niveaux précédents ; sans mors NON autorisés.
- e. Les éperons sont recommandés.
- f. Monte à une main obligatoire.
- g. Correspond à la reprise internationale WAVE Master

1.2.2. CAVALIERS

Tous les cavaliers peuvent participer avec des chevaux qui ont déjà concouru dans des classes supérieures.

1.2.2.1. SENIORS

- a. Pour les cavaliers qui, au 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours, ont minimum 22 ans.
- b. Niveaux accessibles : tous
- c. Le port du casque est obligatoire (WE0 à WE2). Fortement recommandé pour les niveaux WE3 et WE4 (en cas d'accident la WEB et ses entités régionales se dédouanent de toutes responsabilités en cas de non-port du casque).

1.2.2.2. YOUNG RIDERS

- a. Pour les cavaliers qui, au 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours, entrent dans leur 16^e année, jusqu'à la 21^e.
- b. Tout Young Riders ayant moins de 18 ans doit envoyer lors de son inscription une attestation des personnes responsables autorisant celui-ci à participer au concours.
- c. Niveaux accessibles : WE0 à WE4.
- d. Le port du casque est obligatoire.

1.2.2.3. JUNIORS

- a. Pour les cavaliers qui, au 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours entrent dans leur 11^e année, jusqu'à la 16^e.
- e. Au début du concours, tout Junior doit envoyer lors de son inscription une attestation des personnes responsables autorisant celui-ci à participer au concours.
- b. Niveaux accessibles : WE0 à WE4.
- c. Le port du casque est obligatoire. Le protège dos est vivement recommandé.

1.2.2.4. CHILDREN

- a. Pour les cavaliers qui, au 1^{er} janvier de la nouvelle saison de concours, entrent dans leur 8^e année, jusqu'à la 10^e.
- b. Au début du concours, tout *children* doit se présenter au secrétariat d'inscription muni d'une attestation des personnes responsables autorisant celui-ci à participer.
- c. Niveaux accessibles : WE0, WE1 à partir de 10 ans
- d. Le port du casque est obligatoire. Le protège dos est vivement recommandé.

1.2.3. EVOLUTION DES NIVEAUX

Tout athlète s'inscrivant avec sa monture dans un niveau s'engage sur l'honneur à participer à leur niveau autorisé, en tenant compte des exigences minimales relatives à l'âge du cavalier et du cheval, comme décrit précédemment. En guise de vérification un test pourrait être demandé (envoi d'une vidéo etc.).

1.2.3.1. Evolution à la demande du cavalier

Chaque couple cavalier/cheval a toujours le libre arbitre de passer à des niveaux supérieurs, peu importe sa moyenne, à condition que les exigences minimales concernant l'âge du cavalier et du cheval soient respectées.

1.2.3.2. Evolution à la demande de la WEB durant la saison de concours

Le comité WEB se réserve le droit, sur base des résultats obtenus, d'indiquer aux participants par une simple lettre/e-mail dans les plus brefs délais de débiter dans un niveau inférieur lors du prochain concours.

Si le solde total, de toutes les compétitions déjà effectuées, est de 10 points négatifs (voir point 1.1.3. tableau). Le couple cavalier/cheval est sanctionné par l'obligation de descendre de niveau, la paire ne pourra alors remonter de niveau qu'après avoir obtenu 2 fois au moins 60% dans le niveau inférieur imposé.

Le comité WEB, sur base des résultats obtenus, se réserve le droit de demander aux participants par une simple lettre/e-mail dans les plus brefs délais de débiter dans un niveau supérieur lors du 1^e ou 2^e concours suivant, à condition que les exigences minimales concernant l'âge du cavalier et du cheval soient respectées ainsi que le minimum de point requis (voir point 1.1.3. tableau). Cette décision devra obligatoirement être communiquée aux prochains organisateurs et être appliquée.

1.2.3.3. Evolution à la demande de la WEB entre les saisons de concours

Le comité WEB se réserve le droit après consultation des résultats de la saison, d'indiquer aux participants de débiter dans un niveau supérieur lors de la prochaine saison, à condition que les exigences minimales concernant l'âge du cavalier et du cheval soient respectées.

Le non-respect de cette décision de la WEB (c'est-à-dire si le couple cavalier/cheval participe à un niveau inférieur à celui demandé par la WEB) placera le couple cavalier/cheval en "hors classement".

Peuvent monter de niveau ou participer une dernière année dans le niveau concerné :

Les combinaisons ayant obtenus en fin de saison une moyenne (calculée sur base de toutes les compétitions de la saison écoulée) de 64% ou plus en Dressage et d'au moins 60% en Maniabilité.

Doivent monter de niveau :

Les combinaisons ayant obtenus en fin de saison une moyenne (calculée sur base de toutes les compétitions de la saison écoulée) de 67% ou plus en Dressage et d'au moins 60% en Maniabilité.

Le non-respect placera le couple cavalier/cheval en "HORS CLASSEMENT".

Les couples cavalier/cheval qui ont obtenu les points de qualifications selon les règles internationales, lors de manifestations internationales ne sont pas autorisés à participer à un niveau inférieur au WE4 Masters en Belgique.

1.3. PRESENTATION ET HARNACHEMENT

1.3.1. HARNACHEMENT ET ÉQUIPEMENT

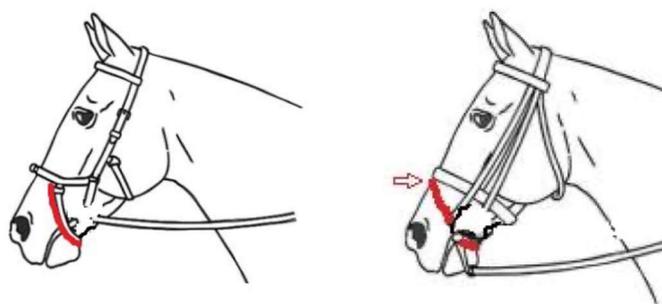
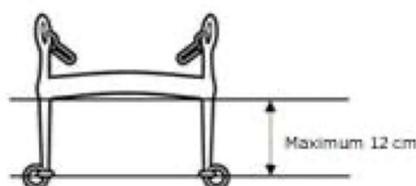
La paire cavalier/cheval doit se conformer aux exigences minimales quant au port de la tenue vestimentaire ainsi qu'aux harnachements (brides + selles) autorisés. Dans le cas contraire, elle ne pourra pas participer aux concours.

- a. Les colliers de chasse et autres lanières sont autorisés. S'y tenir pendant une épreuve entraînera une disqualification immédiate. Tout type d'enrènement est interdit (ex. : martingale etc.) sauf si celle-ci fait partie d'un style traditionnel (ex. : Camargue), et à condition que cet enrènement ne soit une aide à aucun moment et à condition que le cavalier en ait au préalable informé l'organisation.
- b. Toute adaptation des rênes ou du harnachement et des équipements (en cas de limitation physique par exemple) doit être soumise à l'avance **ou lors de l'inscription** à

l'organisation. Si l'adaptation est approuvée, le cavalier doit respecter cette adaptation dans toutes les épreuves.

- c. Les cavaliers Masters montent d'une seule main. Dans ce niveau Master, tout dispositif qui raccourcit les rênes ou qui permet de tenir les rênes à un endroit fixe est interdit (par exemple, faire des nœuds aux rênes devant la main ou dans la main, rênes de chasse,...) et entraînera leur élimination.
- d. Il est obligatoire de monter à cheval avec une selle. À l'exception des selles traditionnelles (espagnole, portugaise, camarguaise, américaine etc.), la selle de Dressage est recommandée.
- e. Harnachement interdit : bride coupant la respiration, muserolle en métal. L'utilisation de « nasal strips » (dispositif destiné à maintenir les naseaux ouverts) est interdite. Les protèges oreilles anti-bruit et anti-mouche sont autorisés mais les bouchons d'oreille sont interdits.
- f. Dans le cas d'une épreuve en EXTÉRIEUR, le président du jury PEUT autoriser des protections auditives antibruit/des filets anti-mouches. Cette décision sera annoncée à l'avance. Les bouchons d'oreilles, en revanche, sont toujours interdits. Si un filet antibruit est utilisé, il doit être retiré APRÈS le test afin que le responsable du paddock puisse vérifier (en plus du contrôle du mors, des traces de sang, etc.) qu'il n'y a pas de bouchons d'oreilles.
- g. Dans toutes les épreuves, Dressage excepté, les bandes et guêtres sont autorisées. Ceux-ci doivent être de couleur assorti au cheval ou dans des couleurs discrètes. Les cloches sont uniquement autorisées en Vélocité et en Tri de bétail.
- h. Gourmette et muserolle : À tout niveau de compétition, la muserolle et la double muserolle ne doivent jamais être trop serrées au point de nuire au cheval. Ceci doit être vérifié par le Paddock Officer ou l'Officiel de Piste à l'entrée de la compétition pour chaque épreuve. Le contrôle de la muserolle doit être effectué avec l'index entre la joue du cheval et la muserolle. Si la muserolle ou la gourmette est trop tendue, le responsable du paddock en informera immédiatement le président du jury. Le président du jury décidera alors si le cavalier sera immédiatement disqualifié ou si d'autres instructions suivront (desserrage de la muserolle ou de la gourmette en cas de tension manifestement trop forte de la muserolle ou de la gourmette pendant l'échauffement du cheval). Dès la remontée, le responsable du paddock a le droit de procéder à un contrôle et, en cas de muserolle ou de gourmette trop tendue, de demander à l'athlète de la desserrer. Le président du jury peut disqualifier le coureur s'il ne suit pas les instructions du responsable du paddock concernant la muserolle ou la gourmette.

- i. Levier du mors/bride: si un harnachement avec levier est utilisé, les tiges ne doivent pas mesurer plus de 12 cm. Si un mors est utilisé avec une gourmette, la muserolle inférieure est interdite.



Les juges, vétérinaires et commissaire au paddock sont autorisés à contrôler les harnachements à tout moment. Le non-respect de l'obligation entrainera la disqualification de la paire cavalier/cheval.

S'il est considéré que le cavalier n'est pas capable de monter le harnachement choisi (p.ex. mors trop fort), le cavalier peut se voir refuser l'accès à l'arène à cette fin et/ou être éliminé pendant l'épreuve. Le bien-être du cheval est primordial à tout moment.

1.3.2. PRÉSENTATION DU CAVALIER

Du niveau WE0 au niveau WE4, en Dressage, Maniabilité, Vélocité et Tri de bétail, il est requis de porter une tenue dite de concours (voir ci-dessous).

Le couple cavalier/cheval peut soit choisir entre la présentation classique (voir ci-dessous « Tenue de base ») ou la présentation dite tenue de concours ou tenue à l'anglaise, soit une tenue traditionnelle (espagnol, portugais, Camargue, italien, argentin, équitation américaine etc.) en termes de vêtements et d'équipements.

Tenue de base : Chemise + gilet et/ou veste (veste obligatoire en Dressage) + pantalon équitation, jodhpur + bottes, bottillons, le tout aux couleurs non-vives/discrètes.

Pour les niveaux WE0 à WE2 le port du casque est obligatoire.

Pour les niveaux WE3 à WE4 le port du casque est recommandé, sous la responsabilité du cavalier en cas d'accident ou autre.

Sous réserve de modification : voir références FEI.

Le port du gilet de protection, de couleur non vive, est autorisé, le port de ce gilet au-dessus de la veste sera toléré.

Les éperons doivent être obligatoirement en métal, en plastique, ou une combinaison des deux. Ils sont facultatifs dans tous les niveaux, mais fortement recommandés dans les niveaux WE3 et WE4.

La cravache de Dressage est tolérée dans les niveaux WE0 et WE1. Attention : WE1 = éperons OU cravache.

Pour les niveaux WE2 à WE4, les cavaliers peuvent entrer en piste avec une cravache, qui devra rester en position verticale, **la pointe en l'air** et tenue, pour les WE4, par la main libre.

1.3.3. COSTUME NATIONAL

Veste col mao – typé militaire – couleur de préférence noire – boutons simple ou double rangée idéalement dorés, pantalon dans les tons beige/brun, **bottes de préférence noires**.

Chemise blanche et gilet dans les tons noir.

1.3.4. PRÉSENTATION DU CHEVAL

Le cheval sera propre et toiletté.

La crinière sera soit :

- Courte (ex. : 1 main)
- Tressée par pions
- Nattée

Le non-toilettage du cheval impliquera une forte diminution de la cotation « présentation » par le jury lors des épreuves.

Les agencements fantaisistes des crinières telles que damier, port de perles et autres parures sont interdites.

La queue sera tressée, sinon aura au moins les crins démêlés.

Un bout de tissu placé sur le cheval, sur le couard, est autorisé pour signaler que le sujet rue ou mord ou qu'il s'agit d'un étalon.

Il est interdit de parer la queue ou toute partie du corps du cheval de décoration quelconque durant les épreuves.

1.4. CHEVAUX

À tout moment le bien-être des chevaux devra être pris en considération.
(Voir FEI Code of Conduct)

1.4.1. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION DES CHEVAUX

- a. Le passeport des chevaux doit toujours être en ordre (voir règlement FRBSE & FEI) et soumis, si l'organisateur le réclame pendant le concours.
- b. Tout comme les documents du cheval, le carnet de vaccination doit être dûment complété, conformément aux directives de la FN.
- c. Ces documents peuvent être conservés par les organisateurs le temps du concours.
- d. Le règlement de la FEI à propos du dopage est d'application.

1.4.2. ÂGE

Les chevaux et poneys d'au moins 4 ans le jour du concours sont autorisés à participer au niveau WE0, les chevaux ayant atteint l'âge de 5 ans dans l'année, à partir du 1er janvier de la saison de concours, sont admis au maximum dans la classe WE1 ; les chevaux ayant atteint l'âge de 6 ans dans l'année, à partir du 1er janvier de la saison de concours, sont admis dans toutes les classes.

Les chevaux de 4 et 5 ans ne peuvent être présentés qu'une seule fois par jour dans chaque épreuve.

1.5. INSCRIPTION

Le fait de s'inscrire aux épreuves implique de la part du concurrent l'acceptation du présent règlement.

Lorsque le nombre de participants dans un niveau est inférieur à trois, le niveau pourra être monté à titre de présentation. Dans ce cas, les prix en espèces et/ou en nature ne seront pas prévus mais tolérés.

Tout athlète s'inscrivant avec sa monture dans un niveau s'engage sur l'honneur à participer à son niveau autorisé.

Les cavaliers ont la faculté de pouvoir participer "Hors Classement" aux conditions suivantes :

- Inscriptions à l'avance aux mêmes conditions que les autres cavaliers (licence, immatriculation, délai d'inscription, prix des engagements etc.).
- Le cavalier participant "Hors Classement" doit l'indiquer sur le document d'inscription ad hoc.

Un même cheval ne peut être présenté que par un seul cavalier lors d'un concours.

Les concurrents sont seuls responsables d'être en ordre d'assurance.

L'organisateur ne sera pas responsable des accidents impliquant les participants et/ou leurs chevaux pendant le déroulement du concours (la période de concours débute le jour avant la compétition et se termine le lendemain de celle-ci).

Seuls les cavaliers/combinaisons qui se sont inscrits dans le délai imparti (DATE DE CLÔTURE) et ont payé les frais d'inscription (participation à la compétition et box le cas échéant) et qui remplissent toutes les conditions d'inscription, sont inscrits à la compétition concernée. Si l'organisation estime que les conditions ne sont pas remplies (mauvais niveau, autre écart,...) l'organisation prendra contact dans les plus brefs délais pour annuler l'inscription et rembourser intégralement les frais d'inscription.

Après la DATE DE CLÔTURE, aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit, afin de ne pas mettre en péril l'organisation du concours.

A partir de 7 jours avant la date d'échéance (J-7), un remboursement de maximum 50% des frais d'inscription sera effectué sous réserve d'un motif valable (boiterie du cheval, maladie du cavalier, etc.) et d'une attestation d'un vétérinaire, d'un médecin ou d'une autre personne compétente.

L'organisation se réserve le droit d'appliquer la politique de remboursement plus flexible par compétition. Le cas échéant, cela sera explicitement indiqué dans les conditions d'inscription.

1.6. RÈGLES AU Paddock

- a. Durant le concours, le paddock est exclusivement réservé aux concurrents qui préparent directement une épreuve.
- b. Les cavaliers doivent être en tenue de concours. Le port du couvre-chef réglementaire est obligatoire, sauf indication contraire : cf. section 1.2.2 Cavaliers.
- c. Les cavaliers échauffent leurs chevaux dans la piste d'échauffement/paddock avant d'entrer en piste pour commencer leur épreuve et y retournent après leur épreuve.
- d. Indépendamment des règles de courtoisie qui président au travail dans une piste par divers cavaliers travaillant individuellement, les cavaliers travaillant à main gauche ont toujours la priorité.

- e. La mise à la longe au paddock n'est permise que si sa superficie le permet, sans gêne pour le travail en selle. Elle est soumise à l'autorisation du Commissaire de paddock.
- f. Le travail à pied n'est pas autorisé.
- g. Marcher un cheval pour le maintenir échauffé, par une tierce personne, durant la reconnaissance du parcours du cavalier est autorisé. **Le cheval ne peut jamais être échauffé/monté par une personne autre que le cavalier.**
- h. Le travail au paddock doit se faire dans le calme, les cris et tout autre bruit sont à éviter.
- i. Il est demandé aux entraîneurs supervisant l'échauffement de leurs cavaliers de se tenir hors de la piste.
- j. Le paddock d'échauffement et son utilisation doivent être supervisés par le responsable ou par la commission correspondante (commissaire paddock). La manipulation des chevaux sera particulièrement observée. Cela inclus l'utilisation des éperons ou autres. Si celle-ci est utilisée de manière continue et si elle n'est pas prise en considération, le cavalier peut être disqualifié.
- k. Tous les participants doivent se conformer aux instructions de la personne responsable (Commissaire ou Steward) des départs.
- l. Il est dans l'obligation des organisateurs, et des chefs de piste, de prévoir minimum 3 efforts dont l'un d'entre eux devra être un saut d'obstacle dont le sens est éventuellement délimité par les fanions réglementaires : rouge à droite et blanc à gauche. Les mêmes efforts doivent être présents pour tous les cavaliers d'un même niveau, changer les efforts ou en construire d'autres durant l'échauffement n'est pas autorisé.

2. OFFICIELS ET ORGANES

2.1. ORGANISATEURS

Les organisateurs sont soumis au règlement et à la réglementation de la WEB.

Les prochains points permettront d'aider et de guider les organisateurs à mettre en place tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation d'un concours. Ils sont considérés comme étant un cahier des charges non-exhaustif puisqu'ils renferment l'ensemble des matières devant être abordées, aménagement de l'infrastructure, services à prester, contraintes techniques à observer etc.

- a. Officiels et personnel auxiliaire
 - Membres du jury
 - Chef de piste (officiel)

- Commissaire paddock (officiel)
- Technicien/Chef de piste (officiel) : gestion des efforts, des pistes (sable)
- Un assistant chargé d'aider le commissaire au paddock.
- Un préposé à l'ouverture et à la fermeture du rectangle de compétition à chaque changement de concurrent, sauf si une chicane est posée.
- Un ou plusieurs préposés à remettre chaque effort en état lors de chaque changement de concurrent.
- Une ou des navettes chargées de la poste entre les jurys et la cellule administrative du concours.
- Un ou des agents de sécurité en cas d'une proximité trop grande des pistes cavalières avec la voie publique – prévention des accidents de circulation – divagation des chevaux et des chiens.
- Par intermittence, un préposé chargé d'aplanir et de herser les pistes de compétition comme celles d'entraînement.
- Un responsable de l'encadrement de ces personnes et faisant l'agent de liaison entre les officiels et les responsables du concours du cercle.
- Un speaker maîtrisant bien le maniement des appareils mis à la disposition du président du concours et des organisateurs du cercle pour diffuser des communiqués divers pour assurer le décor musical durant les pauses, pour diffuser la musique prévue lors des épreuves etc.
- Un préposé à la mise en place des divers types de véhicules se présentant sur le parking.
- Un responsable des remises des prix.
- S'assurer de la présence de personnes compétentes pour assurer le secrétariat de chaque juge.

b. Cellule administrative exerçant sur place pour et durant le concours

- Accueillir les cavaliers venus confirmer leur inscription, adapter les ordres de passage préétablis – capter les droits de participation non acquittés.
- Prendre toute initiative permettant de respecter le mieux possible le timing de la journée.
- Accueillir les officiels et leur donner toute directive utile.
- Préparation au profit de chaque juge d'un dossier contenant l'ordre de passage des concurrents, les feuilles de juges préétablies.
- Calcul des protocoles et pourcentages obtenus.
- Faire office de public relation.
- S'assurer qu'il a été prévu pour les juges et officiels au moins un repas + boissons.
- Contrôler le bon ordre de vaccinations.

c. Check list – Préparation du concours – Secrétariat

- Enregistrement des inscriptions
- Enregistrement des résultats
- Transmission des résultats à : WEB, ETAP et/ou FWE
- Captation des droits de participation aux épreuves
- Vérification des licences et de l'immatriculation des chevaux
- Contrôle des obligations relatives au niveau dans lequel la combinaison peut ou ne peut pas concourir, ainsi que leur âge, licence etc.
- Etablissement pour chacune des épreuves, de l'ordre de passage et du minutage
- Fixer l'heure probable de la remise des prix
- Préparer tous les imprimés nécessaires à la gestion administrative du concours (feuilles de juges, ordres de passage etc.)

d. Check list – Préparation du concours – Technique

- *Sol des terrains d'échauffement et de compétition*
- *Dimension des pistes*
- *Balisage + localisation des pistes – lettres (voir Annexe 2), numéros etc.*
- *Entrée de piste (voir Annexe 2)*
- *Paddock ou piste d'échauffement*
- *Installation du jury : Le cercle organisateur doit prévoir un emplacement spacieux et propre pour isoler les juges et leur entourage du public, pour les mettre à l'abri des intempéries comme des ardeurs du soleil. En Dressage, le président du jury doit se trouver en C, dans le prolongement de la ligne du milieu et distant du petit côté de 3 à 5 mètres (min. 2m en indoor).*
- *Matériel et mobilier pour le jury : une clochette pour le juge en "C", une table et des chaises.*
- *Installation de la sono*
- *Installation de la cellule administrative : Idéalement assez près des pistes de concours, dans un local ou un édifice suffisamment spacieux pour y accueillir au moins 3 personnes assises et placées devant des tables assez spacieuses pour y supporter un PC et autres matériels.*
- *Hébergement des chevaux : Il y va de l'intérêt commercial des organisateurs de mettre des boxes en location à la disposition de certains concurrents. Ces boxes seront en bon état, propres. Les points d'abreuvement seront signalés, de même que les points d'eau.*
- *Parking*

- *Décoration des pistes : elle aura un look festif, par l'emploi de fleurs, arbustes, plantes vertes ou tout autres végétaux ornementaux. Ces éléments de décoration seront disposés en des endroits ne pouvant gêner ni les juges ni les combinaisons en piste. Ils seront suffisamment stables pour ne pas être abattus au premier coup de vent. Une attention particulière sera apportée au placement des drapeaux, comme aux calicots publicitaires des sponsors.*
- *Annuaire : médecin et vétérinaire de garde.*

e. Après le concours

Il est important de communiquer à WEB, ETAP et/ou FWE les résultats, voir même quelques photos.

Restitution propre et en bon état de tout ce qui a été fourni pour les besoins du concours (matériel prêté par WEB, ETAP, FWE, ou autres).

2.2. JUGES

- Toutes personnes physiques ayant été nommées comme telle par les Ligues ou la WEB sont considérées comme des juges.
- Un groupe de juges est appelé un jury. Le président du jury préside, les autres juges sont désignés comme évaluateurs.
- Un juge est autorisé à évaluer un maximum de 45 participants par concours (à l'exception : WAVE EC-WC). Nous recommandons pour les plus grands événements (ex. : Championnat etc.) un minimum de 2 juges.
- En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de statuer dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et du règlement international en vigueur ou de la F.R.B.S.E. et de la FEI.
- Les instructions des juges doivent être respectées. Les remarques peuvent mener à l'exclusion du concours. **Aucune décision ne peut être contestée sur le terrain et pendant les épreuves avec aucun des officiels sous peine d'exclusion. En cas de comportements indésirables d'un cavalier ou personnes de l'entourage, le juge transmettra un rapport des faits à la WEB. Cette dernière après analyse prendra les décisions adéquates.**
- Un juge qui accepte d'officier lors d'un concours doit être présent 30 minutes avant la première épreuve et rester 30 minutes après la dernière épreuve pour laquelle il a été désigné.

2.3. COMMISSAIRE DE PADDOCK

Le comité organisateur désigne un Commissaire au paddock.

Celui-ci doit notamment veiller :

- Au maintien de la discipline au paddock et au respect du règlement relatif à son usage
- Au respect de l'esprit sportif et du bien-être des chevaux
- Au respect des obligations concernant tenue, harnachement, équipement
- Au respect de l'horaire en prévenant à temps les concurrents de leur entrée prochaine en piste.

Les fonctions du Commissaire au paddock et du Steward éventuel sont officielles pendant toute la durée du concours. Les concurrents sont tenus d'obtempérer à leurs injonctions.

2.4. VÉTÉRINAIRE, MÉDECIN, MARÉCHAL FERRANT

Pour toutes les épreuves, un annuaire reprenant les coordonnées d'un vétérinaire de garde reconnu, d'un médecin de garde accrédité ainsi qu'un maréchal ferrant devra être mis à disposition de tous. L'organisateur est responsable de cela.

2.5. CAVALIERS

2.5.1. LES DROITS

- a. Chaque concurrent a droit à de bonnes conditions techniques, humaines et sportives dans l'exercice de la discipline en concours.
- b. Les participants sont autorisés à concourir avec différents chevaux en veillant à respecter les exigences de chaque niveau et pour autant l'organisation normale du concours n'est pas affectée.
- c. Chaque concurrent peut s'opposer à une décision du jury et des officiels. L'appel doit être déposé par écrit. Il doit contenir une requête ainsi qu'un exposé des motifs. Un montant de 250,00€ doit être ajouté comme garantie. Le délai de dépôt prend fin dès le commencement de l'épreuve si le motif est connu au préalable ou 1/2 heure après la publication des résultats si l'opposition a eu lieu au cours de l'épreuve ou que les résultats sont objectés. La protestation sera prise en charge par une assemblée. Celle-ci est composée du président du jury, d'un représentant de l'organisation et d'un concurrent expérimenté qui n'est pas dans le même niveau que le plaignant. La décision de cette assemblée est finale. Il n'y aura pas de remboursement.

- d. Les participants peuvent recevoir leur protocole après leur épreuve, après la publication des résultats et après que le temps pour d'éventuelles réclamations se soit écoulé (min. 30 minutes).

2.5.2. LES OBLIGATIONS

- a. Les participants doivent suivre le règlement de la WEB et respecter toutes les décisions du jury. **Toute contestation doit suivre la procédure décrite ci-dessus. Aucune décision ne peut être contestée sur le terrain et pendant les épreuves avec aucun des officiels sous peine d'exclusion. En cas de comportements indésirables d'un cavalier ou personnes de l'entourage, le juge, officiel ou aidants transmettra un rapport des faits à la WEB. Cette dernière après analyse prendra les décisions adéquates.**
- b. Lors des Championnats le couple cavalier/cheval est obligé de participer à la remise des prix. L'absence injustifiée provoquera une disqualification. Pendant la remise de prix, la tenue et le harnachement doivent être ceux du concours, mais des bandages, des cloches ou des guêtres sont admis. Toute paire présentée "Hors Classement" ne peut participer à la remise des prix et ne peut bénéficier d'un prix en espèces et/ou en nature, ni du ruban d'honneur et de la plaque d'écurie, sauf décision contraire des organisateurs.
- c. Lors des Championnats afin d'identifier le couple cavalier/cheval, les chevaux doivent toujours porter un numéro de tête durant et après l'épreuve.
- d. Sur toute la durée du concours, tout niveau confondu, le cavalier effectuera toutes les prises avec la même main.

2.6. DOPAGE

Les règles de dopage sont appliquées selon les directives de la FEI.

3. LES ÉPREUVES ET CONCOURS D'ÉQUITATION DE TRAVAIL

3.1. GENERAL

3.1.1. CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

L'organisateur ou les juges compétents peuvent demander un contrôle des chevaux par un vétérinaire lors de chaque épreuve.

De même, les contrôles antidopage peuvent être effectués conformément aux dispositions de la FEI.

En cas de Championnats nationaux et lors des Championnats internationaux, un contrôle avant le début du concours est recommandé. Un contrôle lors de chaque épreuve est recommandé.

3.1.2. ORDRE DE DÉPART

L'ordre de départ de l'épreuve de Dressage est affiché publiquement (via e-mail, média sociaux, site internet ou autre), minimum 2 jours avant le début du concours.

Lors des Championnats (inter-)nationaux le tirage au sort sera effectué par l'organisateur ou un juge. (Alternativement, l'ordre de départ peut être dans l'ordre alphabétique des noms des chevaux ou des cavaliers). L'ordre de départs de Maniabilité et de Vélocité sont obtenus dans le sens inverse du classement individuel général. L'ordre de départ et le plan du parcours de Maniabilité et Vélocité doivent être publiés minimum 2h avant le début de l'épreuve.

Lors des concours régionaux, l'ordre de passage de l'épreuve de Dressage peut être tiré au sort par l'organisateur. Celui-ci peut également déterminer l'ordre en fonction de la proximité géographique des cavaliers. Pour l'ordre de départ des autres épreuves l'organisateur peut également conserver l'ordre de départ initialement déterminée pour l'épreuve de Dressage.

Bien qu'un ordre de départ puisse être déterminé, les concurrents sont responsables de la gestion des épreuves en vue de faire leur entrer selon l'ordre défini.

Après l'appel au paddock, les cavaliers ont 60 secondes pour rentrer en piste. Les cavaliers sont autorisés à entrer et à faire le tour de la piste (Dressage : en dehors du carré sauf contre-indication), à saluer et se présenter au jury. Après que la cloche ait retenti, les cavaliers ont 60 secondes pour débiter leur épreuve. Le non-respect entrainera une disqualification.

3.1.3. SYSTÈME D'ÉVALUATION

Lors des épreuves de Dressage, les juges attribueront des notes pour les figures définies dans le protocole de Dressage, les ½ points sont acceptés.

Pendant l'épreuve de Maniabilité, les juges octroient une cotation pour chaque effort qui a été effectué, **les demi-points (0,5) sont acceptés.**

L'épreuve de Vélocité est évaluée sur base du temps.

Pour l'épreuve de Tri de bétail, l'évaluation est basée sur le temps.

3.1.3.1. Commentaires

- a. La performance du couple cavalier/cheval est évaluée.

Le degré d'entraînement du cheval, l'assise, les aides, l'assurance et l'influence du cavalier ainsi que l'exactitude des figures et l'abord des efforts.

- b. Tous les exercices et efforts évalués par les juges lors des épreuves sont numérotés et définis dans les protocoles.
- c. Les exercices de Dressage et les efforts de Maniabilité seront notés comme suit (0 à 10 points) :
 - 10 Excellent
 - 9 Très bien
 - 8 Bien
 - 7 Plus que satisfaisant
 - 6 Satisfaisant
 - 5 Suffisant
 - 4 Insuffisant
 - 3 Inadéquat
 - 2 Mauvais
 - 1 Très mauvais
 - 0 Non exécuté

3.1.3.2. Coefficients et points

- a. Il y aura un classement par épreuve.
- b. Les épreuves de Dressage, Maniabilité et Vélocité sont évaluées de la même manière pour le classement général. Le Tri de bétail a un classement à part.
- c. Dans chaque épreuve, les points doivent être attribués comme suit : 1^e = n + 1 ; 2^e n - 1 ; 3^e n - 2 ; 4^e et suivants n - 3 etc. Où "n" est égal au nombre de participants à l'épreuve pour chaque niveau.
- d. Les participants éliminés dans l'une des épreuves reçoivent zéro point pour ce test.
- e. Pour les participants du niveau WE0 : un effort non effectué ne mène pas à l'élimination mais obtient le score « zéro ». Il n'y aura pas de classement à part.
- f. Le classement général sera premièrement déterminé sur base des participants ayant correctement terminés leurs épreuves (les cavaliers éliminés dans une épreuve ne pourront jamais terminer au classement général final avant un cavalier ayant réalisé toutes les épreuves correctement), ensuite le nombre de point obtenus sera pris en compte.
- g. En cas d'égalité de points au classement final, la note de Dressage la plus élevée sera prise en compte pour tous les niveaux à

l'exception du niveau WE0. En niveau WE0 les points de Maniabilité seront pris en compte en cas d'ex-aequo.

- h. Le total des résultats d'une épreuve (pourcentage) = à la somme des points correspondants sont ajoutés et divisés par le nombre d'exercices.
- i. Les paires "Hors Classement" ne sont pas considérées comme partantes et n'entrent donc pas en compte pour la détermination du nombre de paires à classer.

3.1.4. CORRECTIONS SUR LE PROTOCOLE ET SCORES NON ÉMIS

Toute correction ou rature sur les protocoles doivent être signés par le juge concerné. Dans le cas contraire, l'organisateur n'attribue pas la note correspondante tant que le juge ne l'a pas confirmé.

3.2. PISTE D'ÉPREUVES

- a. L'endroit des épreuves doit être un terrain plat et sans pierres. Le sol doit être de préférence en sable, ce qui convient le mieux au sport équestre. Ils peuvent également être couverts d'herbe.
- b. Le carré de Dressage mesure 20 x 40 mètres et les lisses d'une hauteur de maximum 50 cm. Le contour de piste doit être à au moins 2 m de la limite extérieure du parcours si le terrain est suffisamment grand. Sinon, il sera installé de manière à assurer les meilleures conditions sportives pour les participants. Pour la piste de Maniabilité il n'y a pas de dimensions fixes, les dimensions idéales et recommandées sont de 70 x 40 m.
- c. Si l'épreuve a lieu dans un manège, les côtés de celui-ci peuvent représenter la limite du carré.
- d. L'entrée de piste doit avoir une largeur d'environ 2 m. L'entrée se trouve de préférence au milieu du petit côté, en face du président du jury.
- e. L'entrée ne doit pas nécessairement être fermée.
- f. Si possible, le public doit se trouver à 2 m de la piste.
- g. La piste d'échauffement doit être à proximité des épreuves et doit être le plus identique possible (sol) à la piste. Les autres chevaux doivent se trouver à au moins de 5 m des pistes de concours afin de ne pas perturber l'épreuve en cours.
- h. Les épreuves de Dressage suivent les règles de la FEI (lettres).
- i. Il est interdit, sous peine de disqualification, au couple cavalier/cheval d'utiliser la piste de compétition à tout moment autre que celui où il effectue sa présentation. Sauf circonstances exceptionnelles annoncées par le Jury en accord avec le Chef de Piste.

3.3. ÉPREUVES

3.3.1. DRESSAGE

- a. Lors de l'épreuve de Dressage, il y a des protocoles imposés en fonction des niveaux. Le protocole peut être lu dans le niveau WE0.
- b. Après la sonnerie de la cloche, le cavalier à 60 secondes pour débiter l'épreuve. L'épreuve commence dès l'entrée (ou le doubler, en fonction des infrastructures) dans le carré de Dressage.
- c. Le salut président du jury (en C) se fera toujours face à un cheval immobile. Les cavaliers portant un chapeau l'enlèvent avec la main droite et les cavaliers/cavalières portant un casque saluent avec un léger baissement de tête et un mouvement du bras droit vers le bas et sur le côté.
- d. Durant l'épreuve, aucun commentaire du speaker ne doit être fait sur l'histoire du cheval et/ou du cavalier. Cela peut être fait pendant la phase d'échauffement.
- e. Il est fortement conseillé d'effectuer l'épreuve avec une musique **adaptée** au déroulement du protocole. Les participants doivent mettre à disposition leur support musical sur un stick USB permettant une utilisation directe dès le commencement de l'épreuve.
Le participant doit lever le bras à **l'extérieur du carré** pour indiquer le lancement de la musique. Si un cavalier ne possède pas de musique, une musique lui pourra lui être attribué sans obligation de la part de l'organisation.
- f. L'épreuve se termine par la sortie du carré.
- g. Rappel : Aucune protection (ex. : guêtres, bandes etc.) ne sont autorisées en Dressage.

3.3.2. MANIABILITÉ

Cette épreuve sert à démontrer les capacités du cavalier et du cheval à surmonter calmement, précisément et harmonieusement (cadence, régularité et franchise) un certain nombre d'efforts. Ces efforts représentent les difficultés pouvant être rencontrées dans le travail rural. Le jury évalue le passage des efforts selon les critères d'exécution. Cela comprend, d'une part, la réalisation exacte de l'effort, mais aussi le comportement du cheval par rapport aux critères imposés, tels que les flexions, le calme, l'acceptation des aides ou ce qui pourrait mettre en évidence l'empathie existant entre le couple cavalier/cheval. L'épreuve de Maniabilité est en continuité directe avec l'épreuve de Dressage. Les mêmes exigences techniques doivent y être appliquées.

Il est important de garder à l'esprit que les niveaux les plus bas ont été créés dans une optique de découverte pour les jeunes chevaux et cavaliers débutants. Il est donc recommandé

d'adapter les parcours en conséquence (difficulté, nombre d'effort etc.) afin qu'une progression puisse être remarquée entre les différents niveaux. Le terme effort désigne une difficulté que le concurrent doit affronter.

- a. Tous les efforts doivent être clairement numérotés dans un ordre défini. Les numéros des efforts seront toujours placés à droite de l'effort et aussi clairement visibles que possible depuis l'effort précédent.
- b. Certains efforts sont délimités (obligatoirement) par des balises rouges et blanches (rouge à droite et blanc à gauche). Les balises indiquent l'entrée et la sortie de l'effort (rouge à droite, blanc à gauche). Voir ci-dessous la liste des efforts avec/sans balises. Voir **Annexe 9** pour la liste des efforts et leurs balises.
- c. La distance entre 2 efforts doit idéalement être d'au moins 10 mètres.
- d. Pour qu'un effort soit considéré comme passé, le cavalier doit :
 1. Passer l'effort dans la bonne direction par les marques d'entrée
 2. Effectuer les manœuvres techniques nécessaires pour surmonter l'effort
 3. Sortir de l'effort par les marques de sortie
- e. La ligne de départ et d'arrivée doit être clairement marquée.
- f. Chaque effort peut être décoré. Les ornements ne doivent pas entraver le passage de l'effort.
- g. Le chef de piste concevra le parcours et le fera approuver au préalable par le jury. Le président du jury peut, à tout moment, changer les efforts ou la difficulté de l'effort. Cela doit être communiqué aux participants lors de la reconnaissance du parcours.
- h. Les plans du parcours doivent être affichés au début du concours ou minimum 2 heures avant le début des épreuves.
- i. Les participants entrent dans la piste d'après la liste de départ.
- j. Le cavalier salue le président du jury, avant que la cloche ait été sonnée.
- k. Le cavalier est autorisé à vérifier que tous les éléments du parcours soient bien positionnés (ex. : cup, garrocha etc.) avant que la cloche n'ait été sonnée. Un cavalier qui franchit la ligne de départ accepte le parcours tel qu'il est présenté.
- l. Le franchissement d'un effort APRÈS le signal de la cloche MAIS AVANT le franchissement de la ligne de départ n'entraîne pas la disqualification, sauf si le cavalier montre ainsi l'effort à son cheval. Le franchissement d'un effort non terminé APRÈS avoir franchi la ligne de départ entraîne la disqualification immédiate. Lors que le président du jury sonne la cloche, le participant a 60 secondes pour commencer l'épreuve.
- m. Nombre **minimal** d'effort (voir annexe 1) :

- WE0: 8 efforts
 - WE1: 8 efforts
 - WE2: 10 efforts
 - WE3 + WE4: 12 efforts
- n. L'épreuve s'achève lorsque le couple cavalier/cheval a franchi correctement tous les obstacles dans l'ordre correct et après avoir passé la ligne d'arrivée.
 - o. L'épreuve se termine par salut du président du jury.

3.3.3. VÉLOCITÉ

Les règles pour la Vélocité sont identiques à celles de la Maniabilité. Le chrono débute au passage de la ligne de départ et se termine lors du passage de la ligne d'arrivée. Le salut du jury est obligatoire avant la sonnerie de cloche et après le passage de la ligne d'arrivée. Le parcours de Vélocité peut varier du parcours de Maniabilité.

3.3.4. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

Avant le début de l'épreuve de Maniabilité, les concurrents doivent faire une reconnaissance du parcours, à pied, dans leurs tenues de concours. Si le parcours de Vélocité diffère de la Maniabilité, une nouvelle reconnaissance du parcours sera organisée. La suppression d'un effort n'est pas considérée comme changement de parcours.

- a. La piste sera ouverte aux cavaliers. Nous recommandons une reconnaissance accompagnée du juge pour les niveaux WE0 à WE1, et une reconnaissance autonome pour les niveaux WE2 à WE4. Le jury sera toujours présent afin de répondre aux éventuelles questions.
- b. Le président du jury annoncera l'ouverture et la fermeture de la piste avec une cloche ou oralement.
- c. Lors de la reconnaissance du parcours il est interdit aux cavaliers et autres de modifier l'implantation et la disposition d'un effort. Il est cependant autorisé de toucher et de réaliser les efforts.
- d. Après le signal de clôture de la piste, aucun participant n'est autorisé à entrer dans la piste. Plus aucune modification de parcours ne peut être faite. L'épreuve commencera environ 10 minutes plus tard pour permettre au premier concurrent de réchauffer son cheval.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION – FAUTES - ELIMINATIONS

4.1. GÉNÉRAL

Les épreuves sont cotées sur base de la feuille d'évaluation (voir Annexe 3 pour le Dressage et Annexe 6 pour la Maniabilité)

4.1.1. CHEVAL

- Régularité des mouvements
- Qualité des transitions
- Soumission des aides
- Harmonie des mouvements
- ...

4.1.2. CAVALIER

- Position en selle
- Facilité de mouvements, stabilité
- Utilisation des aides
- ...

4.2. ALLURES PAR NIVEAU EN MANIABILITÉ

- WE0: Au galop, trot ou pas en fonction du parcours, le galop est recommandé entre les efforts et les transitions trot/galop/trot effectuées correctement **peuvent** recevoir une meilleure appréciation des juges. Les obstacles eux-mêmes sont exécutés au pas ou au trot, jamais au galop.
- WE1: Parcours au galop, transition au pas, changements de pied de ferme à ferme
- WE2 à W4: Parcours au galop, transition au pas, changements de pied en l'air.

4.3. CRITÈRES DE DISQUALIFICATION

4.3.1. GÉNÉRAL

- Boiterie du cheval. En cas de boiterie caractérisée, le Juge avertit le concurrent et peut postposer son passage dans l'épreuve dans l'attente de la visite d'un vétérinaire agréé. Si l'élimination est décidée, cette décision est sans appel. Le cheval déclaré boiteux ne peut plus concourir dans une autre épreuve du concours dans lequel il s'est inscrit.

- b. Blessure au cheval. Si le Juge soupçonne la présence de sang frais à n'importe quel endroit du cheval, il pourra arrêter l'épreuve pour une vérification. S'il y a présence de sang frais, le cheval sera éliminé et la décision est sans appel. Si le juge constate que lors de la vérification, il n'y a pas de sang frais, la paire peut reprendre et terminer l'épreuve. Lorsqu'un steward/Commissaire au Paddock constate du sang frais à n'importe quel endroit sur le cheval lors du contrôle à la fin de l'épreuve, il en informera le jury qui analysera la situation et éliminera si nécessaire la paire cavalier/cheval.
- c. Chute du cavalier. On considère qu'il y a chute du cavalier, lorsque celui-ci se retrouve hors de la selle et qu'il touche le sol avec une avec une partie de son corps.
- d. Chute du cheval. On considère qu'il y a chute du cheval lorsque l'épaule et la hanche touche simultanément le sol.
- e. Défense : refus du mouvement du cheval vers l'avant pour une période de plus de 10 secondes en Dressage, 15 secondes en Maniabilité et Vélocité (- 20 secondes pour obstacle 'Contre-bas')
- f. Pour les Masters : toucher les rênes, au-delà de la main tenant les rênes, avec la main libre.
- g. Trois pénalités (de -5pts ou secondes) pour avoir touché l'encolure du cheval en avant des rênes (sauf cavaliers Juniors pour leur sécurité).
- h. Pour tous les cavaliers : se tenir à sa selle ou une partie.
- i. Le cavalier est autorisé à demander un autre positionnement de la garrocha. Pour cela le concurrent doit demander la permission au Président du Jury. Seul le Président du Jury ou un des membres de l'organisation est autorisé à modifier la position de la garrocha. Si le cavalier change lui-même la garrocha ou un n'importe quel autre effort, il sera disqualifié.

4.3.2. DRESSAGE – FAUTES - ELIMINATION

4.3.2.1. Erreur de parcours

Si un concurrent commet une " erreur de parcours " (tourne du mauvais côté, oublie un mouvement, etc.) le Juge en C l'en avertit en sonnant. Le Juge en C indique, si besoin en est, le point où il doit reprendre la reprise et le mouvement suivant à exécuter, puis il le laisse continuer seul. Cependant, bien que le concurrent commette une " erreur de parcours ", il appartient au Juge en C de décider s'il sonnera ou non dans les cas où le son de la cloche pourrait inutilement entraver la fluidité du déroulement de la reprise (par exemple, si le concurrent exécute une transition du trot rassemblé au pas rassemblé en Eau lieu de K). Toutefois, si le juge n'a pas sonné dans un tel cas mais que la reprise prévoit de présenter à nouveau le même mouvement et que le concurrent fait à nouveau la même faute, il ne sera

pénalisé qu'une seule fois. Le fait de décider s'il y a eu une faute de parcours ou non reste à la seule discrétion du juge en C. Le score des autres juges sera adapté en conséquence.

4.3.2.2. Erreur d'exécution

Si un concurrent commet une « erreur d'exécution », il sera pénalisé comme pour une « erreur de parcours ». En principe, un concurrent ne peut pas répéter un mouvement sauf si le juge en C décide d'une erreur de parcours (en sonnante). Si, toutefois, un concurrent a commencé un mouvement et tente de le représenter, les juges ne prendront que la première exécution en compte et le concurrent sera pénalisé simultanément d'une erreur de parcours.

4.3.2.3. Erreur non vue par le jury

Si le Jury de Terrain n'a pas vu une erreur de parcours pendant l'épreuve de Dressage, le concurrent bénéficiera du doute et ne sera donc pas pénalisé pour l'erreur en question.

4.3.2.4. Pénalités (tous niveaux)

Les pénalités sont à déduire du total de points obtenus sur la feuille de chaque juge.

1^{re} erreur : - 5 pts ;

2^e erreur : - 5pts ;

3^e erreur : élimination

4.3.2.5. Erreur de temps

Chaque épreuve de dressage a un temps maximum alloué son exécution. Le temps court à partir du début du salut du cavalier et se termine au salut. Le juge en C utilise un chronomètre à cet effet. Si le cavalier dépasse la limite de temps maximale, il peut poursuivre l'épreuve, mais le juge cesse d'attribuer des points. Les exercices exécutés au-delà de la limite de temps reçoivent la note de "ZERO". Dans ce cas, le juge à C informe les autres juges de cette faute de temps immédiatement après avoir salué.

Le juge en C décide s'il mesure la faute de temps. S'il la mesure, la limite de temps doit s'appliquer à tous les cavaliers du même niveau.

4.3.2.6. Autres fautes avec ÉLIMINATION

Tous les éléments suivants sont considérés comme des motifs d'élimination :

- Entrer dans le rectangle de Dressage avant l'autorisation du président du jury.
- Toute défense qui empêche la poursuite de la reprise pendant plus de 10 secondes entraîne l'élimination de la paire. Toutefois, toute défense qui met le cavalier en danger, ou le cheval lui-même, les juges ou le public, entraînera l'élimination même avant les 10 secondes, et ce, pour des raisons de sécurité.
- Une chute du cheval et/ou du cavalier.

- Un cheval sortant complètement de la piste (des quatre membres) lors d'une reprise de dressage, entre le début de la reprise et le moment de sa sortie, doit être éliminé, à la discrétion du juge si la piste n'est pas complètement fermée.
- Toute intervention ou assistance d'un tiers, orale ou par signes, etc. (écouteurs et/ou tout système électronique permettant la communication) donnée au cavalier ou au cheval est considérée comme une assistance non autorisée. Toute "aide non-autorisée" entraînera l'élimination immédiate.
- Si une paire cavalier/cheval n'est pas apte à exécuter les exigences du niveau présenté.
- Si la présentation de la reprise va à l'encontre du bien-être du cheval
- Dépassement des 60 secondes entre le son de cloche et l'entrée en piste, sauf pour une raison valable dont le juge en C a été informé (comme la perte d'un fer, etc. ...).
- Harnachement non-conforme
- Traces de sang n'importe où sur le corps du cheval.
- Signes évidents de boiterie.

4.3.3. MANIABILITÉ ET VÉLOCITÉ – FAUTES – ELIMINATION

Liste non exhaustive d'erreurs et de motifs d'élimination :

- a. Ne pas saluer le président du jury en début et fin d'épreuve.
- b. Passer la ligne de départ avant que la cloche ait sonné.
- c. Ne pas passer la ligne de départ/arrivée.
- d. Passer la ligne d'arrivée avant la fin du parcours.
- e. Franchir la ligne d'arrivée avant la fin du parcours. Le franchissement de la ligne de départ (si différente de la ligne d'arrivée) n'entraîne pas l'élimination.
- f. Ne pas corriger une erreur de parcours et d'effort. Exemples :
 - Ne pas corriger une erreur de parcours après avoir débuter l'effort, ne pas avoir franchi les fanions d'entrée, ou sortie.
 - Ne pas remettre un (une partie de l') effort renversé si cela empêche l'effort d'être complété correctement (sauf pour les cavaliers Juniors - ils n'ont pas besoin de descendre pour redresser un obstacle et peuvent se faire rendre la garrocha par un officiel)
- g. Erreur de parcours : erreur d'approche de l'obstacle ou séquence incorrecte dans le parcours :
 - Erreur de parcours : erreur d'approche de l'obstacle ou mauvaise séquence dans le parcours : L'effort (x+1) est passé sans avoir au préalable passé le x.
 - Ne pas passer l'effort dans le bon sens.

- h. Ne pas avoir de mouvement en avant pendant plus **de 15 sec (20sec pour le contre-bas / 10sec en Dressage)**.
- i. Trois refus sur un effort :
 - Niveau WE0, les participants peuvent passer à l'effort suivant après le troisième refus, l'effort refusé sera évalué à 0 points.
 - Niveaux WE1 à WE4 seront éliminés après 3 refus sur un même effort, mais pourront, si le jury l'autorise et s'ils le souhaitent, terminer leur parcours.
- j. Montrer clairement les efforts (tourner autour, arrêter le cheval à côté etc.) ou passer un effort avant de commencer l'épreuve, par exemple : le pont, le pen, l'eau...
- k. Dépasser les 60 secondes entre le son de cloche et le début de l'épreuve.

5. EFFORTS

Le terme "effort" désigne un exercice que la paire cavalier/cheval doit exécuter. Seuls les efforts décrits dans ces paragraphes peuvent être utilisés lors des compétitions.

Nous faisons également référence au règlement international en vigueur en ce qui concerne les championnats (inter)nationaux. Les efforts et leur exécution sont décrits dans le présent règlement. Toutefois, les dimensions et l'exécution des efforts peuvent s'écarter des règles internationales pour les niveaux inférieurs. Leur exécution doit néanmoins rester cohérente et conforme à l'esprit de l'obstacle tel que décrit dans le règlement actuel.

5.1. DEUX TONNEAUX

L'effort se compose de 2 tonneaux placés à des intervalles de 3 mètres (WE3 à WE4) ou minimum 4 mètres (WE0 à WE2). La mesure s'effectue de centre à centre.

Le couple cavalier/cheval entre perpendiculairement au centre des deux tonneaux et effectue le premier cercle d'environ 3 mètres (WE3 à WE4), minimum 4 mètres (WE0 à WE2) de diamètre autour du tonneau de droite.

À la fin du cercle à droite, changement de main au centre des deux tonneaux suivi d'un cercle autour du tonneau gauche.

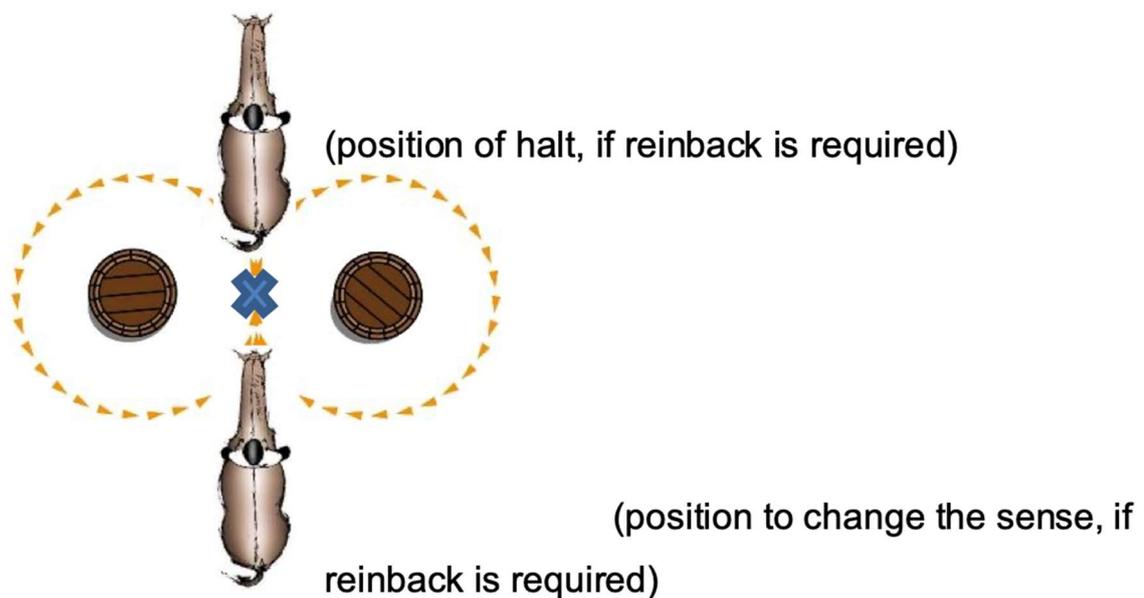
La fin de la volte à gauche se termine au centre des deux tonneaux.

L'exercice se termine après que les 4 membres du cheval aient traversé la ligne médiane (imaginaire) située entre les deux tonneaux.

Pour les niveaux WE3 et WE4, l'effort peut également être exécuté en reculant, soit comme un effort séparé, soit immédiatement après l'exécution en marche avant. Dans ce cas, d'abord

le tonneau droit, ensuite le tonneau gauche. L'effort en arrière commence avec le cheval immobile avec ses 4 membres devant la ligne imaginaire entre les 2 tonneaux et se termine avec les 4 membres du cheval derrière la ligne imaginaire entre les 2 tonneaux.

- a. WE0 : Au trot
- b. WE1 : Au galop avec un changement de ferme à ferme.
- c. WE2 à WE4 : Au galop avec changement de pied en l'air.
- d. Erreur d'effort non corrigée : élimination.
- e. En Vélocité, faire tomber le tonneau : + 5sec.



La numérotation sur le tonneau de droite indique la seule entrée correcte de cet effort. Par conséquent, cet obstacle n'aura pas de balises.

Cotation

Le jury cotera la précision et l'attitude du changement de main au passage entre les tonneaux, la forme et la symétrie des cercles, la réaction et l'action du cheval, la qualité des transitions et le maintien du rythme pendant la performance.

Le jury cotera négativement la non-réussite de changer de main entre le milieu des deux tonneaux (trop tôt ou trop tard) et si le délai d'exécution est trop lent, voire insuffisant.

Le jury attribuera une cote inférieure à 5 si le cavalier échoue à effectuer le changement de main, de même que si un tonneau a été renversé.

5.2. PONT

L'effort consiste en un pont qui doit toujours être franchi au pas lors de l'épreuve de Maniabilité. Cet effort est TOUJOURS équipé de balises. Les transitions descendantes (entrée) et montantes (sortie) doivent être effectuées avant (entrée) et après (sortie) la ligne imaginaire indiquée par les balises.

L'effort mesure au moins 2 mètres de long, 1.20m de large (idéalement 4m X 1,5m) et minimum 20cm de haut.

L'effort peut être franchi deux fois (une fois dans chaque direction). Le sol doit être adhérent.

La surface ne doit pas être glissante et l'effort doit être constitué de matériaux suffisamment stables et ne doit présenter aucun danger pour le cheval ou le cavalier.

Les logos des sponsors situés sur les côtés du pont ne sont pas autorisés s'ils entravent la visibilité des juges.

L'effort sera toujours exécuté au pas en Maniabilité. En Vélocité, l'allure reste au choix du cavalier.

- a. WE0 : Approche au galop/trot, transition par le pas avant les fanions d'entrée et transition par le trot/galop après les fanions de sortie.
- b. WE1 : Au galop avec transition par le pas juste avant les fanions rouge et blanc et transition du pas au galop juste après les derniers fanions.
- c. WE2 à WE4 : Au galop avec transition par le pas juste avant les fanions rouge et blanc et transition du pas au galop juste après les derniers fanions.
- d. Si le plancher du pont n'est pas touché par les sabots du cheval en Maniabilité : disqualification.
- e. En Vélocité, faire tomber une partie de l'effort : + 5sec chacune

Cotation

Le jury cotera la qualité, la régularité et l'amplitude du pas, des transitions et de la confiance vis-à-vis de l'effort.

Le jury cotera négativement si le cheval montre quelconque signe d'hésitation, irrégularité ou ne traverse pas l'effort au pas (<5). Un cheval qui allonge son pas et son encolure obtiendra un meilleur score.

5.3. SLALOM PARALLÈLE

Slalom entre des piquets parallèles. L'effort consiste en sept piquets de deux mètres de long érigés verticalement mais non ancré dans le sol et placés en deux rangées parallèles à une

distance de six mètres (WE3 et WE4) ou minimum sept mètres (pour les niveaux). Le début et la fin de l'effort peuvent être indiqués par des fanions.

Deux rangées de piquets (1^{re} rangée 4 ; 2^e rangée 3) espacées de six mètres (pour tous les niveaux) ou sept mètres (pour les WE0 à WE2). Une rangée de quatre piquets (n°1, n°3, n°5, n°7) espacés de six mètres (pour tous les niveaux) ou sept mètres (pour les WE0 à WE2). Une autre rangée de trois piquets (n°2, n°4, n°6) espacé de six mètres (pour tous les niveaux) ou sept mètres (pour les WE0 à WE2). Le piquet n°2 est placé au milieu des piquets n°1 et n°3 ; le piquet n°4 est placé entre les piquets n°3 et n°5 ; le piquet n°6 est placé au milieu des piquets n°5 et n°7.

Exceptionnellement le nombre de poteaux peut être limité à 5 si la taille de la piste l'exige et avec l'approbation du président du jury.

L'effort est effectué comme suit : la paire cavalier/cheval traverse l'entrée et effectue des demi-voltes autour des piquets. La séquence est déterminée par la numérotation des piquets (n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7) et selon le sens du parcours. Les changements de main ont lieu au milieu de la ligne médiane reliant les piquets.

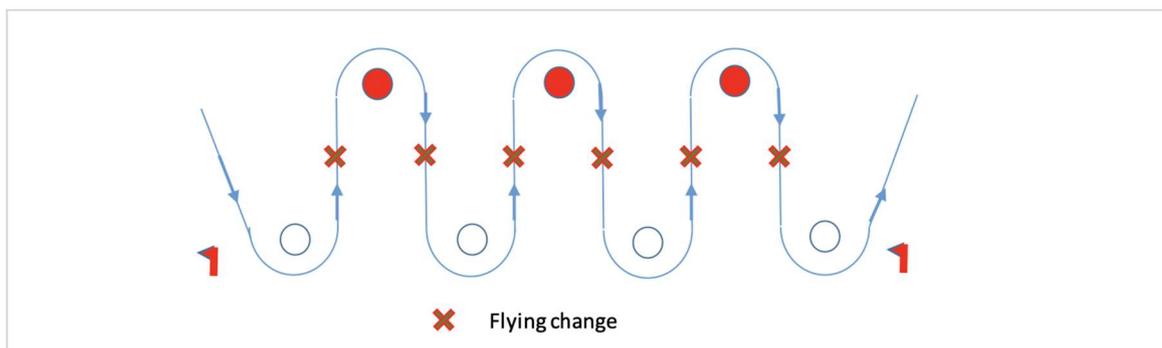
- a. WE0 : Au trot.
- b. WE1 : Au galop avec changement de pied de ferme à ferme.
- c. WE2 à WE4 : Au galop avec changement de pied en l'air.
- d. Erreur d'effort non corrigée : élimination.
- e. En Vélocité, faire tomber un piquet : + 3sec chacun.

Cotation

Le jury cotera la continuité de l'action, la symétrie et la précision de l'évolution du cheval, l'utilisation des aides par le cavalier, la précision de l'évolution, la qualité des changements de main et si l'un des piquets est renversé.

Une erreur dans le changement de main sera cotée négativement. S'il y a plusieurs fautes de changements de main le score sera inférieur à 5, de même que si un piquet est renversé.

Pour obtenir un score élevé, tous les changements doivent être corrects, à la bonne place et le nombre de foulée de galop doit être le même entre chaque changement



© JRD,2022

5.4. SAUT

L'effort peut être constitué de 4 ballots de paille (ou autre matériau naturel) lors des Compétitions WAVE et une barre est placée au-dessus de ceux-ci. Il peut également s'agir d'un simple saut en fonction des niveaux.

Profondeur maximale : +/- 60cm (un ballot).

Le cheval devrait approcher et sauter l'obstacle naturellement et avec assurance.

- WE0 : Au trot ou galop. Une croix dont le milieu fait entre 30 et 50 cm de hauteur.
- WE1 et WE2 : au galop - max 60cm
- WE3 et WE4 : au galop- max 80cm
- Trois refus : disqualification (WE1 à WE4).
- En Vélocité, toucher ou faire tomber la barre ou l'une des parties : +5sec.

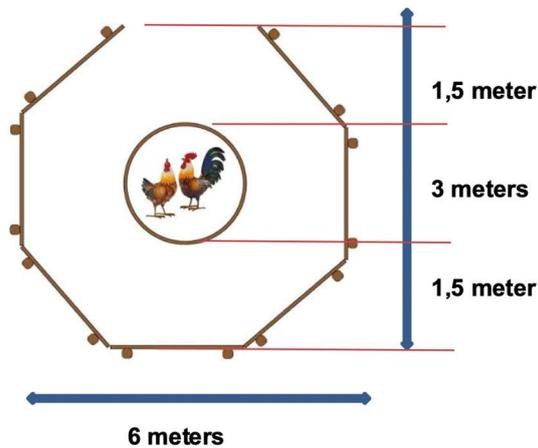
Cotation

Le jury cotera le mouvement du cheval, le rythme, le calme du cavalier et l'utilisation des aides durant l'exécution de l'effort. Toucher ou faire tomber l'obstacle entrainera un score négatif.

5.5. PEN

Cet effort est constitué d'une enceinte circulaire avec une entrée et en son centre un autre enclos décoré somptueusement ou contenant des animaux. Le diamètre est de 3 mètres, l'espace intérieur emprunté est de 1,50 mètres. L'effort est exécuté en l'abordant perpendiculairement à l'entrée, puis en effectuant tour complet dans un sens, puis dans l'autre sens en l'abordant à nouveau perpendiculairement à l'entrée. Le premier sens de rotation est soit définie dans le parcours, soit choisie librement si non définie dans le parcours.

L'entièreté de l'effort doit être exécuté (entrée, sortie, changement de main etc.) dans une seule et même allure : soit au pas, soit au galop.



- a. WE0 : Au pas ou au trot, demi-volte lors du passage à l'autre main.
- b. WE1 : Au pas ou au galop, demi-volte/demi-tour sur les hanches au pas ou au galop (avec un changement de pied de ferme à ferme) lors du passage à l'autre main.
- c. WE2 :
Au pas avec une demi-pirouette lors du passage à l'autre main.
OU
Au galop, une demi-volte se rapprochant d'une demi-pirouette et changement de pied en l'air lors du passage à l'autre main.
- d. WE3 à WE4 : Au pas ou au galop, demi-pirouette dans l'allure de départ et changement de pied en l'air lors du passage à l'autre main.
- e. Sortie des quatre membres du pen entraîne la disqualification.
- f. En Vélocité, faire tomber une partie de l'effort : +5sec.
- g. En Vélocité, les cavaliers ne doivent exécuter qu'un seul tour du pen, la direction reste au choix du cavalier (sauf si le sens est prédéfini dans le parcours).

Cotation

Le jury cotera le calme du cheval et la confiance, le calme du cavalier et l'utilisation des aides, le rythme, l'approche de l'obstacle où une entrée perpendiculaire obtient des points plus élevés. Des points plus élevés sont attribués si une pirouette est exécutée en premier et seulement ensuite le changement de pied en l'air avant de rentrer dans le pen. Sont considérées comme des fautes graves : erreurs et/ou perte de rythme dans le pen ; résistance à l'entrée; ne pas entrer perpendiculairement ; erreur dans le changement de pied en l'air.

5.6. SLALOM SIMPLE

L'effort est composé d'au moins 4 piquets (bois ou métal) de 2 mètres de long placé dans des montants non fixés au sol, positionnés en ligne droite avec un espace de six mètres (WE3 et WE4) ou de min. 8 mètres (pour les niveaux WE0 à WE2).

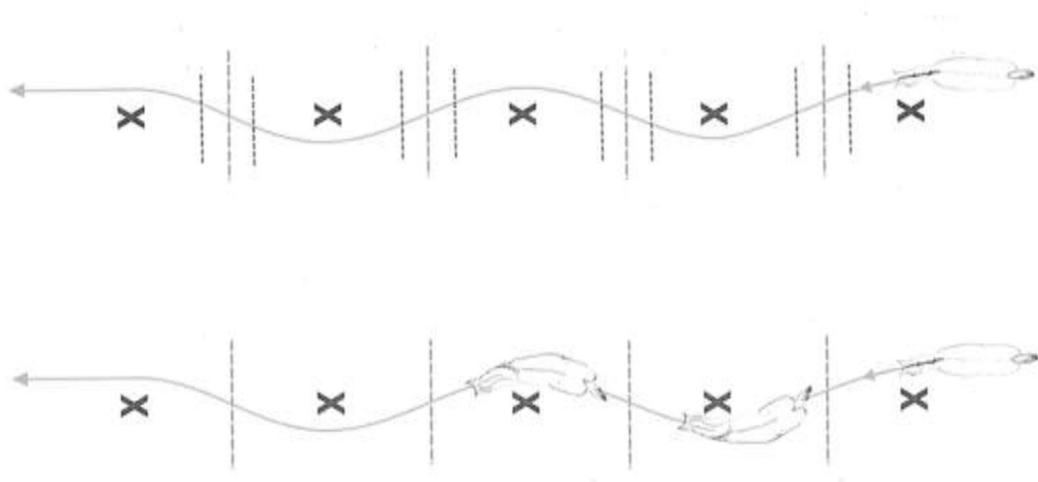
Le début et la fin de l'effort PEUVENT être indiqués par des fanions. Chaque changement de direction doit être accompagné d'un changement de main. Dans chaque cas le galop doit correspondre au sens de la courbe. Le changement de main doit se faire au centre entre les piquets. Il est également possible de combiner le slalom simple avec le slalom parallèle.

- a. WE0 : Au trot.
- b. WE1 : Au galop avec changement de pied de ferme à ferme.
- c. WE2 à WE4 : Au galop avec changement de pied en l'air.
- d. Erreur d'effort non corrigée : élimination.
- e. En Vélocité, faire tomber un piquet : +3sec chacun.

Cotation

Le jury cotera la précision des ordres du cavalier, ses mouvements, qui devront être fluides et continus et la manière de réaliser l'effort.

Le jury cotera la qualité des changements de main ainsi que du nombre de foulées au galop entre chaque changement. Le fait de ne pas effectuer le changement de main entraînera des points négatifs. Renverser un piquet ou plusieurs erreurs au niveau des changements de pied donnent des scores faibles (<5)



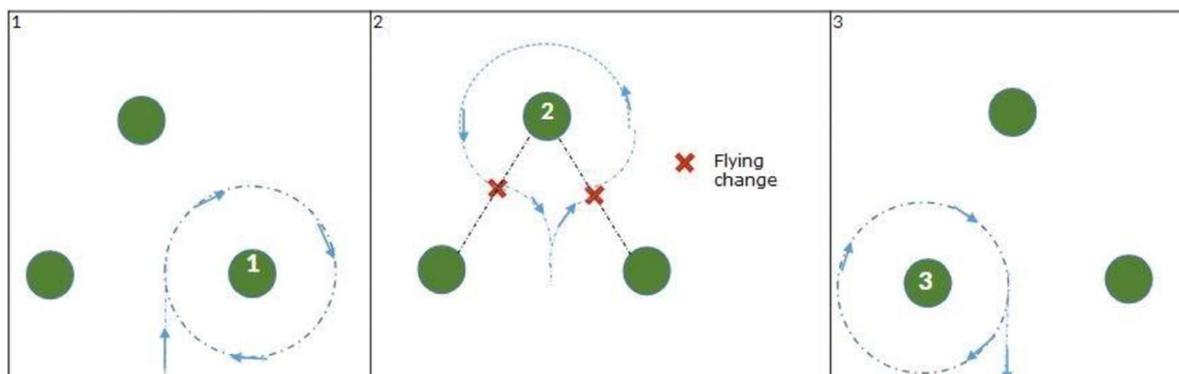
5.7. 3 TONNEAUX

L'effort consiste en trois tonneaux disposés aux trois sommets d'un triangle équilatéral de trois mètres (WE3 à WE4) ou minimum quatre mètres (WE0 à WE2). Les mesures se font à partir du centre des tonneaux. La longueur des côtés en dépend.

L'effort doit être effectué comme suit : la paire cavalier/cheval entre dans la direction indiquée par le plan du parcours. Il effectue un cercle complet autour du tonneau de droite, arrivé à hauteur de la ligne imaginaire séparant le tonneau n°1 et le tonneau n°2, il effectue un changement de main. Puis il effectue un demi-cercle autour du tonneau central (n°2), puis il effectue un changement de main au niveau de la ligne imaginaire séparant le deuxième tonneau du troisième. Il effectue un cercle complet autour du dernier tonneau (n°3). L'effort se termine au même endroit que le point de départ.

L'objectif de l'effort est d'observer l'aisance des mouvements du cheval et sa capacité à effectuer l'exercice sur une surface étroite et dans lequel l'impulsion et la cadence sont maintenues.

- WE0 : Au trot.
- WE1 : Au galop avec changement de pied de ferme à ferme.
- WE2 à WE4 : Au galop avec changement de pied en l'air.
- Erreur d'effort non corrigée : élimination
- En Vélocité, faire tomber un tonneau : +5sec.



Cotation

Le jury cotera l'attitude du cheval, les aides utilisées par le cavalier, le tempo, la continuité de l'action, la forme et la symétrie des cercles, la fluidité dans la performance, la précision et la qualité des changements de main.

Des cercles de 3m avec des changements de pied corrects au bon endroit sur la ligne imaginaire entre deux tonneaux, obtiennent les scores les plus élevés.

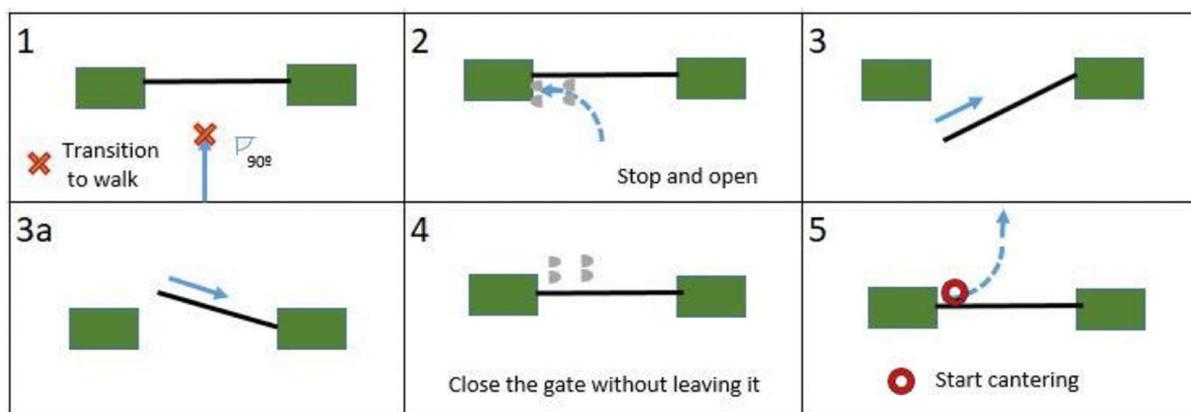
5.8. PORTE

La porte est en bois ou en métal, munie d'une poignée et que l'on peut ouvrir et fermer.
Largeur : min. 2m ; hauteur : min. 1,30m (WAVE 1.5m).

La porte peut être remplacée par une corde. Selon la disposition du parcours, la porte peut être ouverte à gauche ou à droite.

L'effort doit être effectué comme suit : le cheval vient perpendiculairement vers l'effort. Le cheval est ensuite placé pas par pas à côté de l'effort (à gauche ou à droite selon le sens d'ouverture). Le cavalier ouvre la porte, il franchit l'ouverture. Une fois que le cheval est complètement de l'autre côté de la porte, le cavalier peut le faire reculer d'un ou deux pas pour fermer la porte. Une fois la porte fermée, l'effort est considéré comme exécuté. Pendant le passage de la porte, la main du cavalier ne peut pas la lâcher (sauf WE0).

- a. WE0 : Approche au trot/galop, transition par le pas. Effort a effectué uniquement vers l'avant. Ouverture de la porte. Le cavalier peut laisser la porte ouverte (maximum score = 5) mais la re-fermeture de la porte récolte plus de points.
- b. WE1 à WE4 : Au galop, transition par le pas, passage de la porte vers l'avant et/ou vers l'arrière.
- c. Une porte non fermée, ou ne restant pas fermée entraîne la disqualification. (Sauf WE0 ou/et Juniors : Opt)
- d. Il est interdit de passer l'effort (la corde) par-dessus sa tête
- e. En Vélocité, faire tomber la porte ou ne pas réussir à la remettre en place : + 30sec. (Le cavalier doit descendre de son cheval pour ramasser la porte, remonter sur sa monture et refermer la porte).
- f. En Vélocité, faire tomber un montant : +10sec.
- g. En Vélocité, ne pas (essayer de) refermer la porte : élimination – pour les Juniors : +15sec



Cotation

Le jury cotera l'action du cheval, qui devra être fluide et sans hésitation. Le cheval doit être attentif et participer, par ses mouvements, à l'ouverture de la porte et à sa fermeture sans montrer aucun signe d'insécurité et de désobéissance. Les actions du cavalier devront être exécutées avec aisance, précision et sans hésitation. Le cavalier devra bien utiliser ses jambes, si nécessaire, pour encourager son cheval dans ses mouvements.

Le jury pénalisera tous signes d'insécurité montrés par le cheval ou le cavalier et le manque de fluidité/continuité dans l'action.

5.9. CLOCHE À LA FIN D'UN COULOIR

L'effort est constitué de deux barres d'environ quatre mètres de long, qui sont placées entre cinq et soixante centimètres du sol. La largeur entre les deux barres est de 1,50 mètres (barres et montants compris). Au bout du couloir se trouve une cloche attachée à environ 2 mètres de haut. La cloche doit être placée de sorte à ne pas toucher la tête du cheval.

Le cavalier sonne la cloche et recule hors du couloir jusqu'à ce que les quatre membres du cheval aient dépassé la sortie.

Les barres et les supports peuvent être remplacés par des lisses de dressage. Le couloir peut également être construit en "L".

- a. WE0 : Couloir droit, pas de "L", entrer au pas ou trot. Avancer ou reculer pour sortir de l'effort. Reculer reçoit une meilleure cote.
- b. WE1 : Couloir droit, pas de "L", entrer au pas ou au galop. Reculer pour sortir.
- c. WE2 à W4 : Couloir droit ou en "L", entrer au pas ou au galop. Reculer pour sortir.
- d. Ne pas sonner la cloche avec la main : disqualification, pour les Juniors : +15sec
- e. Sortie des 4 membres de l'effort : disqualification.
- f. En Vélocité, faire tomber ou toucher une partie de l'effort : + 5sec par barre.

Cotation

Le jury cotera l'attitude du cheval, l'utilisation des aides du cavalier, de la vitesse, fluidité, continuité et perfection de l'exercice. Un score élevé sera attribué si l'arrêt n'est pas "ouvert" ou sur l'avant-main.

Le jury donnera une cote négative si le cheval déplace l'une des barres. Effectuer l'effort au galop jusqu'à la cloche donne un score plus élevé si c'est exécuté correctement. Toute perte de rythme au trot sera lourdement pénalisée.

5.10. CRUCHE

L'effort est constitué d'une table (hauteur conseillée : 1 mètre) avec un périmètre d'environ 1,25m ainsi que d'une cruche remplie de liquide ou de sable. L'entrée **et la sortie** de cet effort doivent être indiquées par des fanions, sans que ces fanions n'obligent à faire une transition vers le pas. **L'exercice est terminé lorsque la combinaison a franchi la sortie et que la cruche est debout sur la table verticale.**

L'effort doit être exécuté comme suit : le cavalier s'approche de la table, s'arrête, prend la cruche et la soulève de manière visible et au minimum à la hauteur de la tête, la replace sur la table. La cruche peut être remplacée par une bouteille remplie de liquide ou de sable.

- a. WE0 : Transition du trot/galop vers le pas, ensuite arrêt.
- b. WE1 à WE2 : Transition du galop au pas avec le moins de foulées possible, avant l'arrêt.
- c. WE3 et WE4 : Transition du galop à l'arrêt. L'approche au pas est autorisée, mais entraînera une cotation inférieure.
- d. **Si la cruche n'est pas soulevée : disqualification. Les cavaliers Juniors qui ne peuvent pas remplacer la cruche recevront un score de 0 au lieu d'être éliminés.**
- e. Si la table ou la cruche tombe avant que le cavalier ait clairement terminé l'effort, la table doit être remise en place et la cruche doit être remise sur la table une fois le cavalier à cheval.
- f. Ne devrait pas être performé en Vélocité.

Cotation

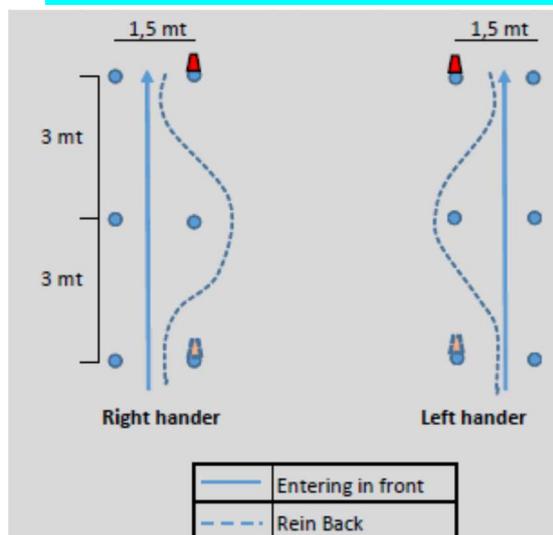
Le jury cotera l'approche du cheval, l'arrêt et l'immobilité à côté de la table, sans signe de peur et en faisant confiance aux aides du cavalier. La cruche, une fois redéposée sur la table, doit rester droite. Le cavalier sera pénalisé si le cheval percute la table.

5.11. SLALOM EN REculANT

L'effort est constitué d'un couloir, d'au moins 1,50 mètre de large et constitué de 3 piquets à gauche et de 3 piquets à droite distants de min. 2,5m et max. 3m. Le cheval devra reculer entre les piquets du slalom.

L'effort est constitué de piquets dont les derniers sont munis de tasses (à gauche et à droite). La tasse est à prendre et est tenue lors du reculer. Si la tasse est prise à droite, l'entièreté de la réalisation devra se faire à droite et inversement. Lors du passage du dernier piquet, la tasse est placée sur celui-ci. Le cheval doit reculer jusqu'au bout ou jusque derrière les fanions (jusqu'à ce que les quatre membres soient à l'extérieur de l'effort).

- a. WE0 : Entrer au pas, arrêt, placer la tasse sur le piquet opposé, repartir en avant ou en reculant. Reculer récolte plus de points.
- b. WE1 et WE2 : Entrer au pas ou au galop, arrêt, prendre la tasse, reculer droit et replacer la tasse sur le dernier poteau de la même ligne.
- c. WE3 et WE4 : Entrer au pas ou au galop, arrêt et reculer en slalom.
- d. L'effort est considéré comme terminé lorsque les premiers et derniers piquets sont en place et que la tasse est correctement placée **sur le bon piquet**. Si l'un de ces piquets tombe, il doit être remplacé avec la tasse une fois le cavalier en selle. Sinon : disqualification **(sauf Juniors : Opt)**.
- e. Ne pas effectuer l'effort ou ne pas déposer la tasse sur le dernier piquet : disqualification.
- f. En Vélocité, faire tomber un piquet : + 5sec chacun. Si l'effort n'est pas franchi (tel que décrit au point e.) ou si la tasse n'est pas placée sur le dernier poteau avant de passer à l'effort suivant : élimination, **pour les cavaliers Juniors +15sec si l'effort n'est pas terminé correctement**.



Cotation

Le jury cotera la manière dont le cheval entre et recule, sa fluidité de mouvements et sa réponse aux aides du cavalier. La correction de l'arrêt est aussi cotée. Toucher ou renverser les barres de démarcation de l'effort sera fortement pénalisé.

5.12. BARRE LATÉRALE (SIDEPASS)

L'effort est constitué d'une barre de 3 à 6 mètres de long avec un diamètre de maximum 10cm, elle sera placée soit au sol, ou à minimum cinq centimètres du sol et un maximum de 10 centimètres. L'entrée et la sortie sont indiqués par des fanions rouge et blanc.

Le cavalier dirige son cheval sur la barre et tourne l'arrière-main juste avant celle-ci. Le sens sera défini par le chef de piste ou le juge. L'effort est passé latéralement. La barre doit être entre les antérieurs et postérieurs du cheval et ne doit pas être touchée lors de l'exécution du mouvement.

Si le cheval passe derrière ou devant la barre, le cavalier doit recommencer l'exercice à l'endroit où le cheval à passer la barre. L'effort peut être constitué d'une ou plusieurs barres supplémentaires, il peut également être positionné en « L » avec un angle de 90°.

- a. WE0 : Au pas. Le cheval peut être placé au-dessus et au milieu de la barre et à effectuer leur mouvement latéral (maximum score = 5). Une meilleure cotation sera obtenue si l'effort est exécuté dans son entièreté.
- b. WE1 au WE4 : Au pas ou galop. (Au trot pour les Juniors)
- c. En Vélocité, la direction de la tête (sauf indication officielle) et l'allure sont au choix.
- d. En Vélocité, renverser une ou plusieurs barres : + 7sec.
Si l'un des membres passe de l'autre côté de la barre : + 5sec.

Cotation

Le jury doit coter la capacité du cheval à effectuer l'effort, la fluidité et la continuité du mouvement latéral en croisant les membres, et la sérénité de l'exécution. Une meilleure cotation sera obtenue si l'effort est exécuté en appuyé.

Le couple cavalier/cheval sera pénalisé s'il touche ou renverse la barre.

5.13. PRENDRE LA GARROCHA

Le cavalier arrive vers le tonneau et prend la garrocha, pointe vers le haut, sans que le cheval ne réagisse. Si elle tombe, elle doit être ramassée. Les cavaliers Juniors n'ont pas besoin de descendre de cheval et peuvent se voir remettre la garrocha par le personnel de piste (score = 0).

Il est autorisé de tourner autour du tonneau mais une approche directe donne plus de points. Les points 5.13., 5.14. et 5.15. peuvent constituer un seul effort, cette trajectoire ne pourra pas être traversée (sauf contre-indication).

- a. WE0 : Au pas ou au trot. Une bonne réalisation aux allures supérieures apportera une meilleure cotation.
- b. WE1 à WE4 : Au galop à droite si la garrocha est tenue à la main droite (et inversement)
- c. Ne pas ramasser la garrocha tombée, ne pas la prendre : disqualification. Juniors n'ont pas besoin de descendre de cheval et peuvent se voir remettre la garrocha par le personnel de piste (score = 0).
- d. En Vélocité : les Juniors laissant tomber la garrocha +15sec – le personnel de piste redonnera la garrocha le plus vite possible.
- e. En Vélocité, renverser le tonneau + 5sec.

Cotation

Le jury cotera la manière dont le cheval approche l'effort, sa réaction au mouvement et la tranquillité avec laquelle le cavalier utilise la garrocha.

Le cheval doit toujours avancer dans une allure régulière et cadencée, droit et ne doit pas réagir ou faire attention à l'apparence du tonneau ou lorsque le cavalier prend la garrocha.

Toutes altérations de cadence ou changement de mouvement sera pénalisé.

5.14. PRENDRE L'ANNEAU

Avec le bout **pointu** de la garrocha prendre un anneau d'environ 15cm de diamètre. Le support de l'anneau doit avoir une forme différente. Attraper l'anneau augmente le score. Un seul essai est autorisé pour attraper l'anneau. Les points 5.13., 5.14. et 5.15. peuvent constituer un seul effort, cette trajectoire ne pourra pas être traversée (sauf contre-indication).

- a. WE0 : Au pas ou au trot. Une bonne réalisation aux allures supérieures apportera une meilleure cotation.
- b. WE1 à WE4 : Au galop à droite si la garrocha est tenue à la main droite (et inversement)
- c. Prendre l'anneau avec le mauvais bout de la garrocha : élimination
- d. En Vélocité, bonus de - 5sec. Si l'anneau est attrapé avec la garrocha et déposé dans le tonneau. Renverser l'effort supportant l'anneau : + 10sec. Juniors laissant tomber la garrocha +15sec – le personnel de piste redonnera la garrocha le plus vite possible.

Cotation

Le jury cotera si le cavalier maintient un tempo constant, une trajectoire d'approche correcte, et s'il maintient une attitude naturelle et tranquille lors de l'attrape de l'anneau

avec la garrocha. Lors de la prise de l'anneau, la garrocha est maintenue le plus près possible entre le corps du cavalier et son bras.

Des erreurs de cadence, de trajectoire ou de perte de tempo du cheval seront pénalisées.

Il peut y avoir au maximum 3 anneaux à prendre.

Un cavalier qui touche le support de l'anneau avec la perche ou tout autre partie de l'effort, même s'il attrape l'anneau devra recevoir un cote plus basse que s'il avait simplement attrapé l'anneau.

5.15. REMETTRE LA GARROCHA

Idem qu'au point 4.4.13. décrit ci-dessus. La garrocha doit être redéposée dans un tonneau, avec la pointe vers le ciel. Si le tonneau est renversé, ou la garrocha rebondit hors de celui-ci, le cavalier doit descendre, reprendre la garrocha, remettre le tonneau en place, remonter sur son cheval et remettre la garrocha dans le tonneau. Les cavaliers Juniors ne doivent pas descendre, mais recevront un « 0 » pour l'exercice. Les points 5.13., 5.14. et 5.15. peuvent constituer un seul effort, cette trajectoire ne pourra pas être traversée (sauf contre-indication).

- a. WE0 : Au pas ou au trot. Une bonne réalisation aux allures supérieures apportera une meilleure cotation.
- b. WE1 à WE4 : Déposer la garrocha au galop à main droite si la garrocha est tenue de la main droite (et inversement).
- c. Pousser le cheval avec la garrocha : disqualification.
- d. Ne pas remettre dans la bonne position la garrocha et/ou le tonneau tombés ; remettre la garrocha avec la pointe vers le bas : disqualification.
- e. En Vélocité, renverser le tonneau après avoir placé la garrocha + 5sec. Si le cavalier fait tomber le tonneau ou/et la garrocha, il doit descendre de cheval remettre le tonneau en place et replacer dans le tonneau la garrocha une fois à cheval.
- f. En Vélocité, les Juniors laissant tomber la garrocha +15sec – le personnel de piste redonnera la garrocha le plus vite possible.

Cotation

Le jury cotera la manière dont le cheval approche l'effort, la trajectoire correcte, sa réaction aux mouvements de la garrocha et la tranquillité avec laquelle le cavalier place la garrocha.

L'exercice sera considéré comme terminé avec succès si la garrocha reste dans le tonneau en position verticale, pointe vers le haut, sinon : disqualification. Renverser le tonneau sera pénalisé.

5.16. GUÉ

Le cheval doit traverser librement **au pas**, sans résistance et montrer que l'eau lui est familière. Profondeur du fossé 20cm à maximum 40 cm.

- a. WE0 à WE4 : Au pas
- b. Ne pas passer le gué : disqualification

Cotation

Le jury cotera la confiance naturelle du cheval dans l'approche de l'effort, sans aide majeure de son cavalier.

5.17. CONTRE-BAS

Cet effort est inspiré d'un obstacle de Cross. L'effort commence par une rampe ou un pont qui mène à un plateau d'environ 2m et d'une hauteur de 60cm, et qui se termine par une "chute" verticale.

L'objectif est de voir comment le cheval aborde l'effort (le début correspond à un pont), comment il se réceptionne lors de la descente des 60cm et la confiance qu'il a en son cavalier.

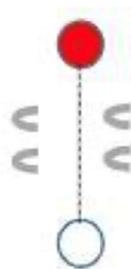
- a. WE0 : **pas à exécuter.**
- b. WE1 à WE4 : Au pas ou au galop
- c. Ne pas passer l'effort **ou prendre plus de 20sec pour passer l'effort** : disqualification
- d. En Vélocité, prendre plus de 20sec pour passer l'effort : disqualification

Cotation

Un cheval qui prend trop de temps pour descendre le contre-bas ou montre des signes de réticence dans son mouvement en avant sera pénalisé.

5.18. CHAPPI/CUP

L'effort est constitué de deux piquets en bois ou en métal non fixé au sol, tous deux ayant une hauteur de 2m et 1,20m de distance. Sur l'un des deux piquets se trouve une tasse retournée qui devra être déplacé de l'un à l'autre. En maniabilité le cheval devra garder l'immobilité, avec les antérieurs devant et les postérieurs derrière la ligne imaginaire entre les deux piquets. **L'exercice est terminé lorsque la coupe est au bon endroit et que le cheval a complètement dépassé la ligne imaginaire entre les 2 poteaux.**



- a. WE0 à WE2 : Transition au pas puis arrêt entre les deux piquets. Départ à l'allure supérieure après déplacement de la tasse.
- b. WE3 & WE4 : Transition galop/arrêt entre les deux piquets. Départ à l'allure supérieure après déplacement de la tasse.
- c. L'effort n'est pas considéré comme terminé tant que la tasse n'a pas été correctement placée. **Les cavaliers juniors qui ne placeront pas correctement la tasse ne seront pas éliminés, mais recevront une note de 0.**
- d. Si la tasse tombe le cavalier devra descendre de cheval, la ramasser et remonter à cheval. Ce n'est qu'alors que le cavalier doit remettre la tasse dans sa position d'origine et refaire l'exercice. **Sauf pour les Juniors, Opt en maniabilité, +15sec en vitesse.**
- e. **En Vitesse : l'arrêt n'est pas obligatoire**

Cotation

Le jury cotera l'assurance et la confiance du cheval lors de l'approche de l'effort sans aide majeure du cavalier. Des points seront également attribués pour l'immobilité du cheval lors du déplacement du verre d'un piquet à l'autre et son départ immédiat à l'allure supérieure.

6. TRI DE BÉTAIL

Les cavaliers qui souhaitent participer pour la première fois à un tri de bétail doit prouver qu'une préparation (entraînement) a bien été suivie au préalable. Pour ce faire, la preuve ou le certificat doit être soumis à la WEB.

6.1. GÉNÉRAL

L'objectif du tri de bétail est de conduire son cheval vers le troupeau à un rythme approprié, pour séparer du troupeau la vache désignée au préalable. Ici le cavalier se déplace habilement, sans provoquer la tourmente du troupeau.

- a. L'épreuve de tri de bétail est réservée aux niveaux WE2 à WE4.
- b. Chaque cavalier sort une ou plusieurs vaches, selon le nombre de bovins disponibles. Il appartient à l'organisateur de définir le nombre de bovins à trier, la priorité étant le respect du bétail.
- c. Les vaches peuvent être triées si elles ont été marquées (numéro, lettre...) et que les marques (numéro, lettre ...) ont été communiquées aux participants avant le début de l'épreuve. L'ordre sera spécifié.
- d. Le tri de bétail devra être effectué selon le règlement international en vigueur.

6.2. LIEU ET ENVIRONNEMENT

- a. La piste sera rectangulaire d'au moins 20 x 60 m avec un maximum de 30 x 80 m, avec une surface plane, sans pierres ou autres objets pouvant présenter un danger pour le cavalier et le cheval et par conséquent entraver l'évaluation par le jury. Il est fortement recommandé d'utiliser une piste de sable.
- b. La piste doit être entièrement clôturée pour garantir la sécurité de l'épreuve. L'utilisation d'une clôture spéciale pour le bétail est recommandée.

Voir Annexe 9

6.3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- a. L'épreuve est exécutée par 1 cavalier assisté de 3 autres cavaliers. Les équipes se forment indépendamment avant l'épreuve et doivent être annoncées au secrétariat avant le début de l'épreuve. Chaque cavalier ne peut trier qu'une fois et aider trois fois. Si une équipe n'est pas complète, elle sera complétée par des cavaliers du même niveau.
- b. Les 4 (ou 3) membres de l'équipe exécuteront la tâche individuellement avec 1 seul cavalier ressortant sa vache du troupeau. Les 3 (ou 2) autres membres de l'équipe aideront à maintenir le troupeau dans la zone démarquée.
- c. Le cavalier doit commencer l'épreuve dans la minute qui suit la sonnerie de la cloche (par le président du jury). Le chronomètre sera activé lorsque le cavalier passe la ligne et entre dans la zone contenant le bétail. Le tri doit se faire en maximum 3 minutes.

- d. Chaque cavalier trie sa vache, préalablement déterminée, en la poussant hors de la zone du troupeau, au-delà de la ligne vers la zone définie (enclos).
- e. Dès que l'animal sélectionné est sorti de la zone délimitée, un ou plusieurs cavaliers peuvent aider le cavalier à accompagner l'animal vers l'autre zone définie (enclos).
- f. L'épreuve est terminée (le chrono est arrêté) lorsque la vache désignée se trouve dans la zone (enclos) et que le reste du troupeau se trouve derrière leur ligne. Le cavalier doit veiller à conduire le bétail sans trop de pression dans l'enclos et qu'il s'immobilise sans percuter les clôtures.
- g. Le temps limite du tri de l'animal est de 3 minutes. Après cette période, les concurrents seront disqualifiés et aucun point ne leur sera attribué.
- h. Pour la suite de l'épreuve la vache retourne avec le troupeau. Le cavalier de l'équipe suivante peut donc commencer son épreuve.
- i. Si le cavalier décide d'abandonner, il lève la main et le chrono est arrêté. Le cavalier revient au-delà de la ligne et le tri de l'équipe suivante peut commencer.
- j. S'il y a un quelconque problème avec l'une des vaches, celle-ci sera remplacée, le Président du Jury pourra faire un tirage au sort spécial et indiquer une nouvelle vache à trier.

6.4. EVALUATION

- Les cavaliers sont classés sur base du temps mis pour compléter l'épreuve en plus des pénalités de temps commises.
- Le classement par équipe du Tri de Bétail sera basé sur le nombre de points total accordé à l'équipe.
- Seulement les 3 meilleurs résultats de l'équipe seront pris en compte lors du Classement par Equipe.
- Les points seront attribués de la même manière qu'expliqué au préalable.
- L'équipe gagnante sera l'équipe possédant le plus de points.

6.5. PÉNALITÉS

- 10 secondes de pénalité sont attribuées dès qu'une vache (autre que celle sélectionnée) dépasse la zone déterminée (de "confinement") - **élimination si 5 bovins ou plus (excluant la vache sélectionnée) quittent la zone du troupeau.**
- 10 s de pénalité seront également attribuées si l'un ou l'autre cavalier, autre que celui qui trie sa vache, dépasse la ligne de démarcation.
-
- Si l'aidant reste dans la zone déterminée plus de 5 s l'équipier triant sera disqualifié.

- Toute vache quittant le groupe, avant le temps, devra être ramené dans la zone déterminée (de "confinement").

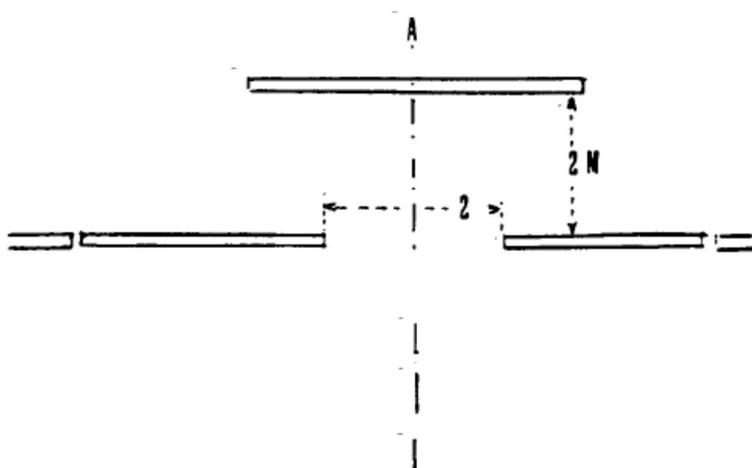
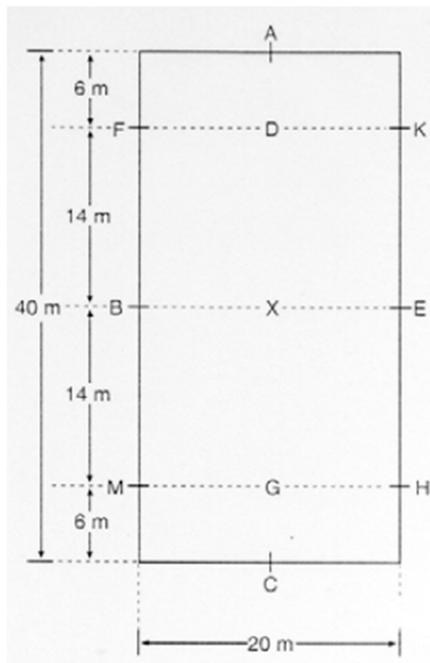
6.6. SÉCURITÉ DU CHEVAL ET DU CAVALIER

Les participants ne doivent rien faire pour mettre en danger l'intégrité physique de leurs chevaux ou/et du bétail. Sinon ils seront disqualifiés pour comportement antisportif et/ou pour maltraitance.

Du matériel de tri peut seulement être utilisé s'il n'est pas blessant pour l'animal. Tous signes de blessures ou traces de sang causés par le cavalier entraînera sa disqualification.

7. ANNEXES

7.1. ANNEXE 1 : Schéma piste de dressage



7.2. ANNEXE 2 : Protocoles de Dressage & Onepagers (2025) – Document à part

7.3. ANNEXE 3 : Maniabilité – Protocole de base

EASE OF HANDLING		COMPETITION:		DATE:
RIDER _____ N° _____ HORSE _____			WE...	
NAME OF JUDGE _____ INITIALS _____				

EXERCICE SHEET			
N°	Name of Exercise	SCORE	Notes
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
15			
16			
TOTAL			

NOTES FOR THE COURSE			
N°	Directive	SCORE	Notes
A	Transitions	Canter/walk	

OVERALL IMPRESSION			
N°	Directive	SCORE	Notes
B	Paces	Vrijheid & regelmatigheid/Liberté & régularité	
C	Impulsion	Voorwaartse drang, elasticiteit, verzameling / Mouvement en avant, élasticité, engagement	
D	Submission	Aandacht & gehoorzaamheid/ Soumission & obéissance	
E	Rider	Houding & zit, correct & efficient gebruik v/d hulpen / Position & assise du cavalier, utilisation & utilité des aides	
TOTAL			FINAL TOTAL

Le temps pour effectuer un parcours de Maniabilité devrait être inférieur à la somme de la distance du parcours, effectué au galop de travail (250 m/min.) additionné au temps donné pour chaque effort (voir liste ci-dessus).

7.6. ANNEXE 6 : Efforts et fanions

Efforts qui ne nécessitent pas de fanions parce que le numéro est mis à droite de l'effort en montrant bien l'entrée de l'effort :

- Numéro 1. Deux tonneaux
- Numéro 4. Saut
- Numéro 5. Pen
- Numéro 7. Trois tonneaux
- Numéro 8. Porte
- Numéro 9. Cloche à la fin d'un couloir
- Numéro 11. Slalom en reculant
- Numéro 13. Prendre la garrocha
- Numéro 14. Prendre l'anneau
- Numéro 15. Remettre la garrocha
- Numéro 17. Contre-bas
- Numéro 18. Chappi/cup

Efforts qui nécessitent toujours des fanions :

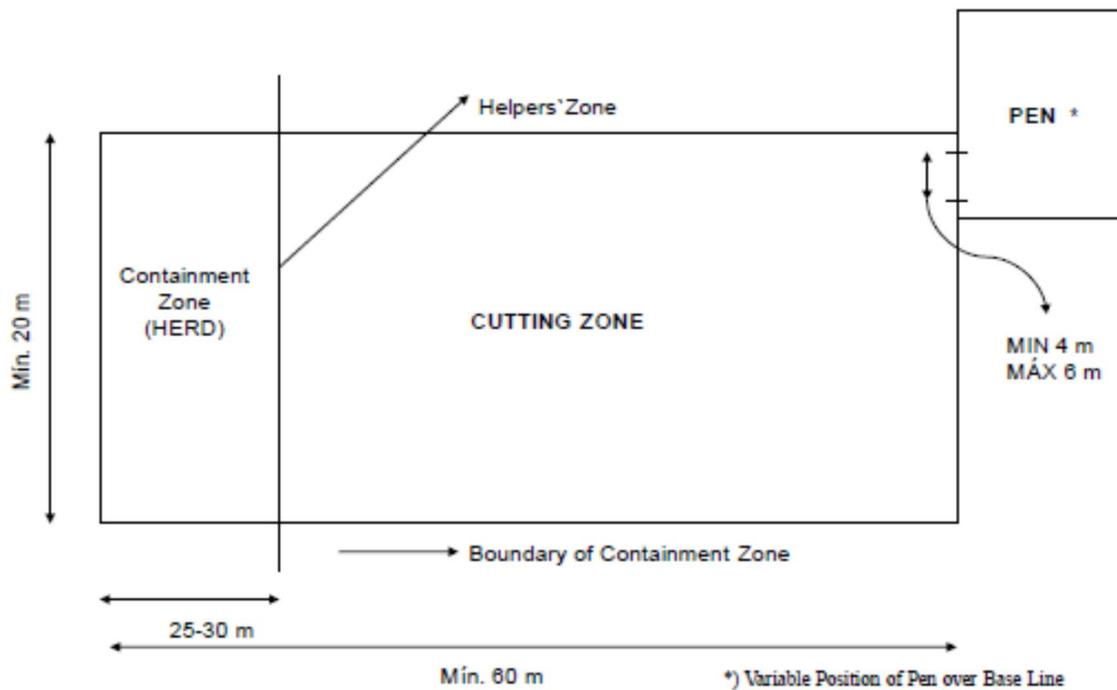
- Numéro 2 : Pont
- Numéro 10 : L'entrée **et sortie** de la cruche
- Numéro 12 : Barre latérale (sidepass)

Efforts qui pourraient avoir des fanions, pour clarifier la trajectoire et aider le jury :

- Numéro 3. Slalom parallèle
- Numéro 6. Slalom simple
- Numéro 16 : Gué

7.7. ANNEXE 7 : Diagramme tri du bétail

COW TRIAL DIAGRAMME (APPENDIX 4)



8. RÉFÉRENCES

<http://www.fei.org/>

<http://wawe-official.com/>

<https://www.equibel.be/>

<http://lewb.be/>

<https://paardensport.vlaanderen/nl/home>

<http://inside.fei.org/>